

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

Comité de Pilotage chargé de la Coordination et du
Suivi-Evaluation de la Mise en Œuvre de la Stratégie
Sectorielle de Développement social



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

Steering Committee in charge of coordination
and Follow up of Social Sector Development
Strategy

Document de Travail
Mars 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	7
1.1 Situation de la demande en services sociaux.....	7
1.2 Description de l'offre du secteur des services sociaux.....	19
1.3 Facteurs significatifs de l'environnement des services sociaux.....	31
1.4 Diagnostic du secteur des services sociaux.....	35
CHAPITRE2: VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	47
2.1 Fondements juridiques et orientations politiques et stratégiques	47
2.2 Vision d'avenir pour le secteur	52
2.3 Principes directeurs.....	53
2.4 choix du modèle de développement des services sociaux.....	54
2.5 Objectifs stratégiques	57
CHAPITRE 3: AXES STRATEGIQUES.....	61
3.1 Développement du Leadership et Autonomisation des Femmes, des Jeunes et des PSV	61
3.2 Renforcement des Mécanismes de Solidarité envers les Personnes Déplacées Internes, les Réfugiés et les Dépendants Sociaux.....	65
3.3 Renforcement des Outils de Sécurité Sociale et de Protection Civile	70
3.4 Renforcement de la Coordination et Amélioration de la Gouvernance des Services Sociaux.....	75

INTRODUCTION

Contexte et justification

A travers sa vision de développement à l'horizon 2035, le Cameroun ambitionne "de faire de la population l'acteur principal de son propre développement à travers une politique volontariste de création d'emplois décents, d'accroître l'espérance moyenne de vie en améliorant les conditions de vie à travers une généralisation de l'offre et de la qualité des services sociaux, de maîtriser l'accroissement de la population en tenant compte des exigences de la croissance économique, de réduire les écarts entre les riches et les pauvres par l'amélioration du partage des fruits de la croissance économique, et d'accroître la solidarité nationale et la protection sociale des couches vulnérables". (**Vision Cameroun Horizon 2035**, 2009). Il s'agit entre autres d'assurer une redistribution équitable des fruits de la croissance. Les écarts considérables entre les plus riches et les plus pauvres sont la manifestation de la concentration des richesses entre les mains d'un sous-groupe de privilégiés. La conséquence au plan géographique, est une tendance à la concentration des activités, des revenus et des populations dans certaines zones présentant un avantage comparatif. C'est le contexte préférentiel pour l'amplification du phénomène d'exclusion des groupes vulnérables ou marginalisés, dont les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap..

Ces écarts pouvant menacer la cohésion sociale, il est essentiel de mettre en place des mesures, outils et instruments de juste répartition des gains de la croissance sans brider les énergies, de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire qui tienne compte des gains potentiels à court, moyen et long terme, et de la nécessité d'une participation équitable de toutes les régions au développement du pays.

La prise de conscience par le Gouvernement camerounais de la nécessité de mettre en place des mesures permettant de réduire la pauvreté dans le pays remonte au milieu des années 90, période au cours de laquelle les populations, notamment les groupes les plus vulnérables, ont subi les affres des effets des mesures d'austérité des Programmes d'Ajustement Structurel conseillés par les institutions de Bretton-Woods.

En 2004, le pays a adopté sa stratégie de développement social de première génération. La mise en œuvre de celle-ci n'a pas connu un grand succès à cause entre autre de sa faible appropriation par les acteurs, de la faible coordination des interventions du secteur et du faible financement des actions retenues pour le développement du secteur. A l'évaluation des interventions menées, on fait le constat d'une profonde dégradation du tissu social. En effet, les inégalités riches/pauvres, hommes/femmes se sont davantage creusées (**ECAM 4**, 2014). De nouvelles formes de conflits de génération se mettent en place. Les égoïsmes au sein des familles et des communautés se cristallisent en donnant lieu à « *la société des individus* » (Norbert Elias, 2004). La perte du contrôle social par les aînés a augmenté les cas de délinquance juvénile et favorisé l'émergence des comportements déviants ou suicidaires (abus de consommation d'alcool, des produits dopant, du tabagisme, de la prostitution, de la permissivité dans les bonnes

mœurs, de la radicalisation, etc.). La tolérance et la patience ne sont plus des valeurs sûres pour un développement social équilibré et durable.

Dans ce cadre, la révision en 2010 du DRSP, l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et le développement de nouveaux instruments de protection sociale au niveau mondial, appellent une relecture des orientations stratégiques du secteur des services sociaux.

Au plan international, le développement des services sociaux dont le plus visible est la protection sociale, est de plus en plus perçu comme une composante-clé des stratégies de réduction de la pauvreté. Il constitue un maillon important des efforts visant la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire/nutritionnelle et la protection contre d'autres chocs. Il contribue aussi à la croissance économique par le biais du renforcement du capital humain et par les liens et synergies positives qu'il crée avec les autres politiques sectorielles qui soutiennent la lutte contre la pauvreté. Il fournit un appui essentiel à l'accélération de l'atteinte des Objectifs Millénaire du Développement (OMD), dans la mesure où il assure un processus équitable. Aujourd'hui, avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), ce paradigme du développement se trouve encore davantage renforcé.

Au niveau régional, le développement des services sociaux constitue l'une des priorités de la Politique Sociale de l'Union Africaine (UA), dont le but est le renforcement des aspects sociaux des programmes et politiques tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD). Ce Cadre de l'UA encourage la mise en place d'un "paquet minimum de protection sociale essentielle" (assurance maladie et autres allocations en faveur des enfants, des travailleurs du secteur informel, et des personnes sans emploi, des personnes âgées et/ou en situation d'handicap) comme point de départ pour la mise en place progressive d'une protection sociale plus large.

Au plan national, les acteurs du secteur des services sociaux considèrent le développement desdits services comme une "*politique de redistribution et d'anticipation qui soutient les droits inaliénables des populations camerounaises et plus particulièrement des populations pauvres et vulnérables*". Il s'agirait d'un mécanisme visant la "*bonne répartition de la richesse du pays*" et "*instrument ou levier de la restauration de la justice et de l'équité sociale...*" (**Rapport des consultations participatives du secteur social**, 2013).

Aussi, à travers la SSDSS, le Gouvernement entend orienter les actions de développement vers un mieux-être et particulièrement en direction des couches les plus vulnérables. La SSDSS est vue comme "*schéma visant à réaménager les politiques existantes afin qu'elles puissent mieux faire face aux différents défis sociaux comme l'exacerbation des inégalités/iniquités, l'injustice, la pauvreté, etc.*" (**Rapport des consultations participatives du secteur social**, 2013). En plus, il s'agira de formaliser et raviver toutes les formes de solidarité et d'entraide dans l'optique de sécuriser et de mettre à l'abri le plus grand nombre de personnes qui se retrouvent hors du circuit de production. Il s'agit enfin de faire de la protection sociale un levier du développement social qui s'emploiera à activer les synergies intersectorielles indispensables au développement humain.

Champ des services sociaux

Le secteur social global se décline en trois secteurs spécifiques que sont l'éducation et la formation professionnelle, la santé et les services sociaux. Ce dernier concerne les personnes handicapées, les minorités et populations défavorisées, les ménages pauvres chroniques, les toxicomanes, les travailleurs et les femmes en situation difficile.

L'action du secteur des services sociaux est fondée par la recherche permanente de *la réduction des inégalités/exclusions sociales, la protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion sociale et la paix, la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre*. Les formes de vulnérabilités concernées sont variées et regroupent entre autres la vulnérabilité liée aux conditions physiques ou mentales, la vulnérabilité liée à l'appartenance à un groupe social fragile (jeunes, personnes âgées, prisonniers), la vulnérabilité liée aux conditions d'exercice de certaines activités (moto-taximan, call-boxeur, autres travailleurs du secteur informel et même formel), la vulnérabilité liée aux conditions et cadre de vie (pauvres chroniques, populations déplacées internes/refugiés), et enfin la vulnérabilité liée au manque de vigilance ou aux incertitudes des mouvements de l'écorce terrestre et de la nature (inondations, sécheresse, éruptions volcaniques, accidents de circulation, autres catastrophes naturelles ou humaines).

Dans le cadre de la présente stratégie, le développement des services sociaux sera examiné sous le prisme de quatre piliers :

- ***l'action sociale*** couvre l'ensemble des mesures visant à apporter une *assistance sociale ou l'aide sociale* aux personnes et ménages extrêmement pauvres (régimes non-contributifs). Elle comporte généralement des transferts réguliers, prévisibles (en espèces ou en nature, y compris les exonérations de frais ou les subventions générales des prix) de la part d'entités gouvernementales et non gouvernementales en faveur d'individus et/ou de ménages. Ces transferts, qui peuvent inclure, entre autres, les allocations familiales et les pensions sociales, visent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, accroître l'accès aux services de base et assurer un minimum de bien-être économique. Les filets sociaux de sécurité font partie de cette assistance sociale.

Il s'agit aussi des actions menées en faveur des groupes marginalisés qui ont besoin de soins particuliers ou qui se verraient refuser l'accès aux services de base à cause de leurs caractéristiques sociales (plutôt qu'économiques) particulières. De tels services sont normalement destinés à ceux qui ont connu la maladie, la perte d'un soutien familial/parental (décès), un accident ou une catastrophe naturelle, ou qui souffrent d'un handicap, de violences familiales ou extra-familiales, de l'effondrement des structures familiales, du chômage, qui sont devenus dépendants sociaux, déplacés internes ou réfugiés.

Il s'agira enfin *des mesures d'équité sociale* pour protéger les personnes contre les risques sociaux tels que la discrimination et la maltraitance. Il s'agit, entre autres, du cadre juridique et des dispositifs législatifs et réglementaires

contre la discrimination de même que des mesures de discrimination positive en vue de redresser des cas d'injustice sociale (par exemple des systèmes de quota pour des personnes sous-représentées dans l'emploi). La législation du travail fait également partie des mesures d'équité sociale. Ces mesures sont souvent accompagnées de campagnes de communication et de sensibilisation pour changer les attitudes et les comportements discriminatoires.

- La **sécurité sociale** que l'on peut définir comme étant l'ensemble des régimes assurant tout ou partie de la population contre différents risques sociaux, est constituée principalement de deux types de **régimes**, c'est-à-dire d'un ensemble de moyens juridiques, institutionnels et techniques ordonnés en vue de la gestion, par un organisme de sécurité sociale, d'un ou de plusieurs risques sociaux. Il s'agit notamment : du (i) régime général ou régime obligatoire pour les assujettis par lui définis ; et du (ii) régime complémentaire qui est un régime offert au choix de l'assuré. Ces régimes constituent le Système de sécurité sociale qui est défini comme l'ensemble d'éléments formant un tout et concourant directement ou indirectement à la couverture des populations résidentes contre les risques sociaux.
- . Les régimes contributifs tels que les mutuelles de santé et la sécurité sociale basée sur un partage de risques entre employeur et employé sont des mécanismes d'assurance sociale ainsi que les systèmes d'assurance maladie universelle. Elle a pour mission de garantir l'accès aux soins de santé, aux ressources de base, aux revenus de remplacement, à l'insertion et à la réinsertion sociale et professionnelle. Le système de sécurité sociale camerounais couvre sept des neuf branches définies dans la Convention 102 de l'OIT à savoir: la vieillesse, les accidents du travail et maladies professionnelles, les charges familiales, la maternité, l'invalidité et le décès. Cette composante s'adresse à toute la population active.
- **la protection civile** se limitera aux mesures de réduction de la vulnérabilité des populations face aux risques de catastrophes naturelles ou humaines et aux mesures d'assistance aux populations victimes de catastrophe. Les principaux risques auxquels les camerounais sont exposés sont : les risques naturels, les risques technologiques, les risques sociaux et sanitaires.
- **la communication pour le développement social** accompagnera et soutiendra les politiques et programmes de développement des services sociaux. Elle vise à encourager l'acquisition de connaissances et à influencer l'adoption des comportements positifs, mesurables en vue du changement au niveau individuel et communautaire. Le principal enjeu de cette composante est de parvenir à se positionner comme catalyseur pour l'accès de tous aux services sociaux de qualité.

Processus d'élaboration

En vue de permettre son appropriation par les acteurs de mise en œuvre, le processus d'actualisation de cette stratégie s'est déroulé suivant une approche concertée impliquant pleinement tous les acteurs majeurs. Plusieurs ateliers ont été organisés pour permettre aux différentes parties prenantes de se prononcer sur la démarche et le contenu de la stratégie.

Sur le plan organisationnel, un Groupe de travail interministériel a piloté le processus avec des appuis techniques et financiers de l'UNICEF, du PNUD, du BIT et de la Banque Mondiale. Un consultant d'accompagnement a été recruté pour son expertise externe.

L'actualisation de la stratégie de développement social s'est faite conformément au « *Guide Méthodologique de Planification Stratégique* », en vigueur en République du Cameroun. Elle s'est faite en plusieurs étapes, chacune donnant lieu à la production d'un livrable sous la forme d'un document. Les validations successives ont été prononcées par les organes du Comité de Pilotage mis sur pied par Arrêté du Premier Ministre Chef de Gouvernement.

Structuration du document

Le présent **Document** s'articule autour de quatre points majeurs notamment: l'état des lieux et diagnostic du secteur (**chapitre I**), les orientations stratégiques, la vision du secteur et les objectifs globaux (**chapitre II**), la formulation des axes stratégiques (**chapitre III**), ainsi que le cadre opérationnel de mise en œuvre (**chapitre IV**). Trois éléments sont également annexés à ce document à savoir: (1) le Cadre logique des choix stratégiques, (2) la Matrice des stratégies de développement du secteur et (3) la Matrice d'Actions Sectorielles.

CHAPITRE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

La présentation des caractéristiques des principales cibles du secteur des services sociaux et du diagnostic que traite ce chapitre participe à une meilleure connaissance des problèmes majeurs entravant le développement du secteur.

1.1 SITUATION DE LA DEMANDE EN SERVICES SOCIAUX

1.1.1 Situation socio-démographique

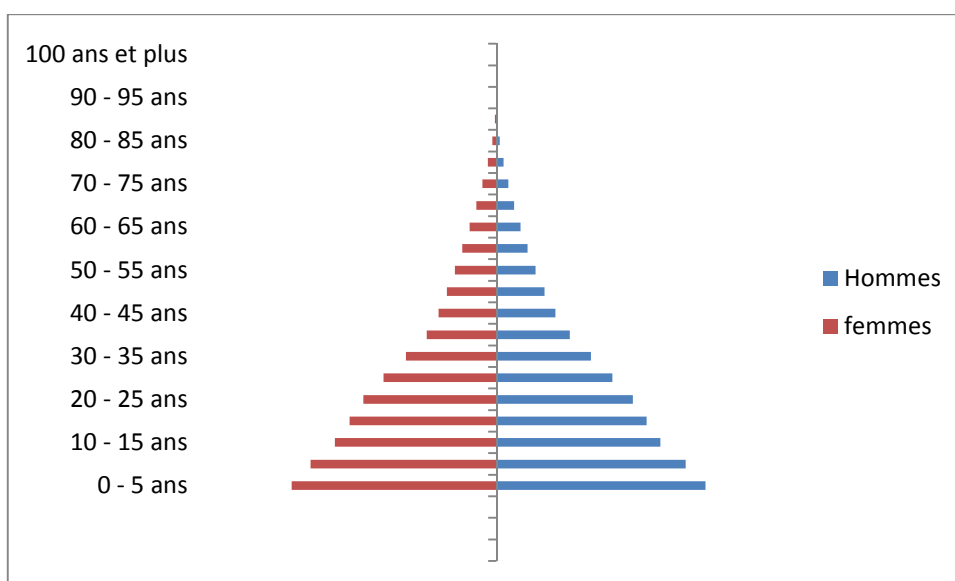
Il est question ici de présenter l'évolution de la population, la situation vulnérables, des femmes et des jeunes ainsi que celle des autres des personnes socialement.

Une dynamique démographique interpellatrice

L'effectif de la population du Cameroun s'élevait à 17,46 millions d'habitants en 2005. Les projections du BUCREP enseignent que le nombre d'habitants au Cameroun serait de 22,18 millions en 2015 avec toujours plus de femmes (50,6%) que d'hommes (49,4%). Cette population est en nette progression depuis des décennies.

La structure par âge de la population du Cameroun porte les marques de son extrême jeunesse. La moitié de la population a en effet moins de 19,2 ans. Dans le détail, les enfants âgés de moins de 15 ans représentent 43,8 % de la population totale et les individus de 15 à 64 ans représentent 55,9 % de la population. Les personnes âgées (60 ans et plus) quant à elles ne représentent que 4,89% de la population totale du pays.

Graphique : Pyramide des âges au Cameroun en 2015



Source : Données du BUCREP

Aussi, cette situation entraîne une forte pression sur les services sociaux de base (eau, électricité, etc), sur les infrastructures et équipements collectifs, elle accroît également les besoins en emplois décents.

Des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

Les Enfants ayant Besoin de Mesures Spéciales de Protection (EBMSP) sont ceux exposés en permanence à des facteurs de vulnérabilité. Ces facteurs sont notamment la pauvreté chronique, l'instabilité familiale, les maladies incapacitantes, le VIH / SIDA, les sinistres et les conflits internes / internationaux. Le Tableau de Bord Social 2003 sur la situation des enfants et des femmes au Cameroun distingue huit catégories d'EBMSP : enfants séparés des parents, enfants maltraités, enfants vivant/travaillant dans la rue, enfants en conflit avec la loi, enfants exploités, enfants réfugiés ou déplacés, enfants handicapés et enfants infectés/affectés par le VIH / SIDA. A ces catégories s'ajoutent les enfants des populations marginales dont la vulnérabilité est liée au mode de vie de leur communauté.

Le 3^{ème}RGPH (2005) chiffre à 449 895 les enfants de la tranche d'âges 6-14 ans orphelins de père et/ou de mère, soit un taux national de 7,9%. Les régions du Nord-Ouest (10,3%) et de l'Ouest (9,5%) présentent des proportions d'enfants orphelins bien au-dessus de la moyenne nationale. Par ailleurs, dans l'ensemble, 10 % des enfants de moins de 18 ans sont orphelins de père et/ou de mère (EDS-MICS ,2011).

Quant aux enfants orphelins du SIDA, leur effectif est passé de 13 000 en 1995 à 304 000 en 2010. Ces enfants représentaient environ 25% du nombre total d'orphelins au Cameroun en 2010 et l'on prévoit que ce chiffre dépassera 350 000 en 2015 (*Impact du VIH et du SIDA au Cameroun à l'horizon 2020, CNLS, GTC, 2010*).

Concernant le phénomène de travail des enfants, les données de la deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisées en 2010 (INS), révèlent que 1,41 millions d'enfants âgés de 10 à 17 ans sont concernés par le travail des enfants, soit 39,6% d'enfants de cette tranche d'âge. Le phénomène est plus prononcé chez les garçons que chez les femmes. En effet, 42,3% des garçons âgés de 10 à 17 ans sont économiquement occupés contre 36,9% dans la population des filles de ce groupe d'âge. Suivant le milieu de résidence, la zone rurale affiche des proportions plus élevées (52,3%) que la zone urbaine (18,4%). En outre, d'après les données de l'EDS-MICS (2011), 42% des enfants de 5-14 ans étaient touchés par ce problème.

Les enfants de la rue (EDR) ne bénéficient pas des mêmes opportunités que les autres enfants vivant dans les familles. En effet, le manque de perspectives d'avenir entre autres, entrave leurs chances de quitter définitivement les rues. Les données du Tableau de Bord Social 3 (TBS3) révèlent que 704 enfants âgés de 5 à 17 ans ont été identifiés en 2009 comme travaillant ou vivant dans les rues dont 4,7% sont de nationalité étrangère. Parmi ces enfants, on compte 59% de filles. La majorité des enfants de la rue de nationalité camerounaise, se retrouvent dans la région de l'Extrême-Nord.

S'agissant des enfants en conflit avec la loi, les données du Tableau de Bord Social (2009) montrent qu'entre 2003 et 2008, 1911 procédures contre les mineurs ont été ouvertes dans les tribunaux. Les ECL dans des commissariats/gendarmeries sont

principalement des garçons (97,1%). Selon le MINJUSTICE, le nombre d'enfants détenus était de 749 en décembre 2010, dont 733 garçons et 16 filles. La même année, 79% des mineurs incarcérés étaient en détention provisoire et 40% des infractions enregistrées ont donné lieu à un emprisonnement.

Un statut social peu valorisant des dépendants sociaux

Les dépendants sociaux sont des individus incapables de manière partielle ou totale d'effectuer sans assistance, les activités de la vie qu'elles soient physiques, psychiques ou sociales et à s'adapter à leur environnement.

Les résultats du 3^{ème} RGPH indiquent que, le Cameroun comptait, en 2005, 870 642 personnes âgées (60 ans ou plus), soit 418 843 hommes et 455 799 femmes. Selon les projections du BUCREP, cette catégorie de la population serait de 1 092 604 en 2014 et de 1 143 691 en 2015. Autrefois bénéficiaires d'un statut privilégié, les personnes âgées, vivent aujourd'hui de nombreux problèmes causés par la modernité des mécanismes d'entraide et de solidarité. Leurs besoins peuvent être regroupés en quatre grandes catégories : l'incapacité et la précarité physiques; l'indigence; la restauration de la dignité et la marginalisation et exclusion.

Sous l'angle de la vulnérabilité économique, 45,7% des personnes âgées vivent dans une situation de vulnérabilité économique modérée tandis que 39,6% d'entre elles connaissent une vulnérabilité économique sévère. La vulnérabilité des personnes âgées est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. D'ailleurs, celles-ci souffrent presque deux fois plus que les hommes de vulnérabilité sévère.

De tous les types de handicap auxquels font face les personnes âgées, la cécité est le handicap majeur : 10318 personnes âgées sont aveugles. L'infirmité des membres inférieurs, tout comme la surdité, sont également d'une relative importance parmi les handicaps présentés par les personnes âgées. Cette situation nécessite une prise en charge et une protection sociale garantie.

Concernant les personnes vivant avec un handicap, elles sont souvent victimes de discrimination et de marginalisation, ne bénéficiant pas toujours d'une éducation et d'une formation professionnelle appropriées pour accéder au marché de l'emploi, pour vivre de façon indépendante en vue de leur pleine et effective participation à la société. Les données du 3^{ème} RGPH s'appuient sur le type de handicap « déclaré » et révèle en 2005 que, 262 119 personnes ont déclaré avoir au moins un handicap au Cameroun (dont 127 381 femmes et 134 738 hommes) soit un taux de prévalence du handicap de 1,5%. Ce taux est plus élevé en milieu rural (1,7% contre 1,3% en milieu urbain).

Les personnes vivant avec au moins deux handicaps sont plus présents en zone rurale (25,5%) qu'en zone urbaine (18,6%). L'absence de structure ou d'infrastructure adaptées pour l'encadrement de ces catégories creuse le fossé qui les sépare des autres.

En outre, les infrastructures et édifices ouverts au public ne sont pas toujours conçus et réalisés en tenant compte des préoccupations liées à l'accessibilité des personnes handicapées, ce qui contribue dans une certaine mesure à leur exclusion des diverses activités et services de la communauté.

Un accroissement des victimes des crises sécuritaires

Les récents conflits armés en République centrafricaine et au nord-est du Nigéria ont provoqué l'afflux massif de réfugiés, tandis que les attaques et la violence liées à la présence de Boko Haram sur le territoire du Cameroun ont généré des déplacements internes de populations dans le nord du pays. Les réfugiés et les déplacés sont hébergés dans des zones où les populations sont déjà très vulnérables à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition, aux épidémies et où l'accès aux services sociaux de base est limité.

Le nombre de réfugiés et personnes déplacées internes (PDI) au Cameroun a quadruplé depuis début 2014, générant un accroissement brusque des besoins humanitaires tant pour les déplacés que pour les communautés hôtes qui se trouvaient déjà dans une situation de vulnérabilité aigüe avant la crise. Aujourd'hui, au total plus de 400 000 personnes ont été forcées de fuir les violences vers les régions de l'Adamaoua, l'Est, le Nord et l'Extrême-Nord, dont plus de 250 000 réfugiés Centrafricains, 65 000 réfugiés Nigériens et 93 000 Camerounais déplacés internes. On estime à plus de 550 000 le nombre de personnes vulnérables parmi les communautés hôtes.

La question du statut socioéconomique de la femme toujours préoccupant

Au Cameroun, la supériorité numérique des femmes ne leur garantit pas pour autant la pleine jouissance de leurs droits et par conséquent le plein épanouissement. Si d'une manière générale, on déplore la précarité de la situation de la femme, l'éducation, l'alphabétisation, la formation et l'accès à l'information, composantes indispensables pour l'acquisition et le développement des aptitudes et des compétences nécessaires au bien-être, à l'insertion politique, socioéconomique semblent profiter plus aux hommes qu'aux femmes.

En matière d'éducation, on relève que le taux de scolarisation, déjà plus élevé chez les garçons (90%) que chez les filles (87%) au niveau de l'enseignement primaire, se creuse davantage au niveau de l'enseignement supérieur. Le taux d'alphabétisation est également révélateur du même phénomène. En effet, en 2005 le taux d'alphabétisation des femmes est de 64,2% contre 76,3% chez les hommes sur une moyenne nationale de 70%. En milieu rural, cette inégalité se creuse davantage (15,8 points).

Pour ce qui est de l'accès à la formation, parmi les actifs occupés enquêtés sur les onze branches d'activités identifiées lors de l'EESI 2 (INS, 2010) les femmes représentent dans l'ensemble 37,8 % des actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle.

Quant au secteur informel, les femmes y sont plus présentes que les hommes (92%). Sur la même lancée, on observe qu'au Cameroun, la politique reste un domaine majoritairement réservé aux hommes. Ainsi, pour la mandature 2013-2018, on compte 56 femmes députés sur 180 qui siègent à l'Assemblée Nationale ; le Sénat quant à lui compte 20 femmes sur 100 Sénateurs. Dans l'exécutif communal, 30 femmes sur 360 occupent des fonctions de maires et 296 d'entre elles sur 930 sont adjoints aux maires.

En milieu rural, les femmes ont difficilement accès à la terre et aux crédits destinés à la production : 0,5% de femmes contre 0,9% d'hommes ont accès au crédit destiné à la production (INS, ECAM 2, 2007).

En outre, le phénomène de VBG semble être l'apanage des femmes. Celles-ci constituent les principales victimes de la violence : plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans (55%) ont subi une forme de violence à partir de l'âge de 15 ans, contre 42% chez les hommes de la même tranche d'âge (EDS, 2011).

En matière d'accès à l'information, les femmes et filles sont également en reste : parmi les personnes de 15-49 ans qui, au moins une fois par semaine, lisent un journal ou un magazine, écoutent la radio et regardent la télévision, on compte 5,7% de femmes contre 15,3% d'hommes. Parmi la population de jeunes de 15-24 ans, on compte 18,9% de femmes, contre 39,0 d'hommes (MISC 2014).

Ces écarts constituent de véritables freins au développement équitable et participatif entre homme et femme.

Bien qu'une Politique Nationale Genre ait été adoptée, l'arsenal juridique national comporte quelques dispositions en déphasage complet avec la Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF). Par ailleurs, aucune disposition de l'arsenal juridique national ne s'offre pour inverser la très faible représentativité des femmes dans les instances de prise de décision au Cameroun.

Des changements dans les structures familiales

La famille en tant que groupe de personnes réunies par des liens de parenté avec une obligation de solidarité matérielle et morale entre ses membres, subit les effets de l'industrialisation, de la modernisation et de la montée du mouvement d'émancipation de la femme. En outre, la participation massive des femmes au marché du travail a permis l'expression de nouveaux modes de parentalité et favorisé un élargissement du champ de la paternité.

En face des familles traditionnelles de type "romain", complètement fragilisées, se dressent aujourd'hui de nouvelles formes de familles : familles conjugales, familles nucléaires, familles recomposées, familles matrifocales, familles monoparentales, familles adoptives...etc

Les problèmes majeurs résultant des changements que subit cette institution sociale sont principalement, l'effritement de la cohésion familiale, la perte des valeurs morales et socio-culturelles. Cette situation est la manifestation de la fragilisation des valeurs d'une vie en famille et des ruptures dans les modes de reproduction sociale, les modes de production et les modes de consommation.

La question du développement des peuples autochtones

Au Cameroun les populations autochtones les plus connues sont les pygmées et les bororos.

Selon **le rapport supplémentaire soumis suite au deuxième rapport périodique du Cameroun sur les droits des peuples autochtones au Cameroun de mai**

2010, les Pygmées représenteraient environ 0,4% de l'ensemble de la population du Cameroun. Ils sont répartis au Cameroun en 3 grands groupes ethniques : les Baka, les Bakola et les Bedzang. Les Mbororos quant à eux sont estimés à 1,85 million de personnes.

Ces populations forment des sociétés et des communautés culturellement distinctes : les terres sur lesquelles ils vivent et les ressources naturelles dont ils dépendent sont intrinsèquement liées à leur identité, leur culture et leur subsistance économique. Ces peuples sont très mobiles, difficiles à rencontrer à certains moments de l'année, car leurs foyers ne sont pas répertoriés dans les cartes et eux-mêmes en tant que citoyens, ne sont pas souvent enregistrés dans les services administratifs. Cette mobilité et cet isolement leur ont permis de préserver leur mode de vie, pendant que des changements radicaux s'opéraient chez les populations plus sédentarisées. Mais ceci fait ressortir le fait que les pygmées n'ont pas accès aux services sociaux de base et n'accèdent pas aux terres. Malgré les efforts du gouvernement de les inscrire systématiquement dans les statistiques officielles, beaucoup n'ont pas de cartes d'identité et leur nombre est difficile à évaluer.

1.1.2 Pauvreté et situation de la jeunesse

Il est question de présenter non seulement l'évolution de la pauvreté depuis 2001 mais également les problèmes que rencontre la jeunesse Camerounaise.

Augmentation du nombre de pauvres

Dans la période 2001 à 2007, le niveau de pauvreté a stagné, passant ainsi de 40,2% en 2001 pour atteindre 39,9% en 2007. Cependant, le nombre réel de personnes pauvres a augmenté. Sur une population nationale estimée à 17,94 millions de personnes en 2007, 7,1 millions de personnes sont pauvres (INS, 2008). Le phénomène est prédominant en zone rurale (54,5% contre 11,9% en zone urbaine) et dans les régions septentrionales (plus de 53%). Entre 2007 et 2014, la pauvreté a connu une baisse de 2,4 points de pourcentage (37,5% en 2014 contre 39,9% en 2007). Cette baisse n'a pas été observée en milieu rural et le nombre de pauvres a augmenté d'un million (7,1 millions en 2007 contre 8,1 millions en 2014) (ECAM 4).

L'analyse de la distribution du revenu de l'emploi principal permet de noter la prépondérance des personnes ayant un faible revenu. En effet, la moitié des travailleurs ont un revenu mensuel de l'emploi principal inférieur ou égal à 15 000 FCFA. La répartition des actifs occupés selon les tranches de revenu montre que 63,2% d'entre eux gagnent en moyenne moins de 36 270 FCFA par mois. Cette proportion se situe à 84,0% chez ceux du secteur informel agricole et à 46,9% chez ceux du secteur informel non agricole. En milieu rural, cette proportion est de 76,2% ; le secteur informel agricole qui utilise 53,0% d'actifs occupés reste un secteur à faibles revenus.

Par ailleurs, Sur la période 2001-2007, l'indice de concentration de Gini qui permet de mesurer les inégalités entre les différents groupes de la population est demeuré stable autour de 0,4. Cependant, entre 2007 et 2014, il s'est accru. En effet, il est passé de 0,39 à 0,44 au cours de ces deux périodes. Ce résultat traduit que les inégalités entre les pauvres et les non pauvres se sont accentuées de 13% entre

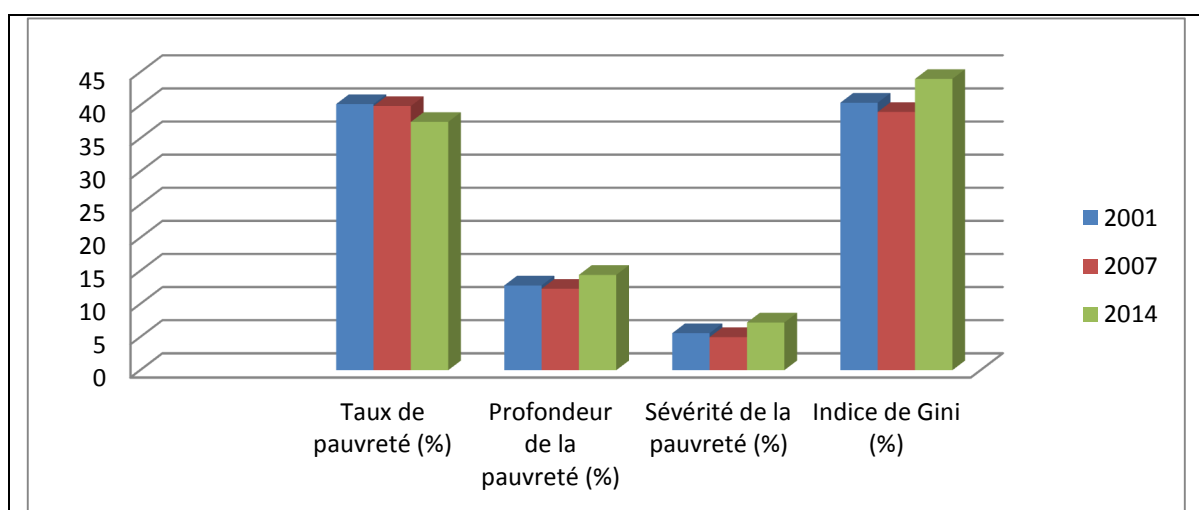
2007 et 2014. A titre d'illustration, la consommation des 20% des ménages les plus riches (Q5) représente 10,1 fois celle des 20% des ménages les plus pauvres (Q1). L'écart s'est creusé entre les plus riches et les plus pauvres puisqu'en 2007 ce rapport (Q5/Q1) était de 7,5. Il convient de relever que ces inégalités se sont beaucoup plus accentuées en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau : Evolution de la pauvreté et des inégalités entre 2001 et 2014

	2001	2007	2014
Taux de pauvreté (%)	40,2	39,9	37,5
Profondeur de la pauvreté (%)	12,8	12,3	14,4
Sévérité de la pauvreté (%)	5,6	5,0	7,2
Indice de Gini (%)	40,4	39,0	44,0

Source: INS/ECAM4, 2014

Graphique : évolution de la pauvreté et des inégalités



Source: exploitation des données d'INS/ECAM4, 2014

Une jeunesse majoritairement dans la tourmente

En proie au chômage, au sous-emploi, à la débrouillardise et au laxisme/paresse la jeunesse camerounaise dans son ensemble semble avoir perdu ses repères, et ne plus maîtriser son avenir.

En 2009, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle estime à près de 3 000 000 le nombre de jeunes en situation d'emploi inadéquat (un million au chômage et deux millions en sous-emploi). En 2010, le taux de chômage des jeunes se situe à 13% au plan national avec des pointes de 22% à Douala et 30% à Yaoundé. Le sous-emploi des jeunes, est estimé au niveau national à 75,8%, soit 78,8% en milieu rural et 55,7% en zone urbaine (INS, 2011). Ce taux élevé de sous-emploi signale la sous-utilisation substantielle des capacités productives de la jeunesse camerounaise. L'éducation et la formation des jeunes ne sont pas suffisamment orientées vers l'insertion socioprofessionnelle. Comme dans plusieurs pays africains, beaucoup de jeunes camerounais, bien que titulaires

de diplôme de l'enseignement supérieur, se retrouvent sans emploi. Ce qui justifie des taux de chômage élevés dans cette catégorie de la population.

Les spécificités hommes-femmes influencent grandement la détermination des statuts d'activités des jeunes. Les jeunes hommes sont davantage susceptibles d'être économiquement actifs. Le chômage est majoritairement un phénomène réservé aux jeunes femmes : le taux de chômage (strict ou élargi) des jeunes hommes est négligeable comparé à celui des jeunes femmes. Les jeunes filles inactives et déscolarisées sont cependant plus nombreuses, vraisemblablement parce qu'elles sont responsables des travaux domestiques, assignés aux femmes dans la société camerounaise. Ayant peu de possibilités de développer leur capital humain, les jeunes issus de milieu pauvre ont moins de chances de décrocher un emploi de qualité qui leur permettrait de sortir de la pauvreté¹. Situation qui les rend d'autant plus vulnérables qu'il leur devient très difficile, voire impossible de faire une distinction entre les bonnes opportunités d'insertion économique et les illusions fallacieuses des individus au service des causes inavouées et parfois désastreuses comme les cas de l'enrôlement par une secte islamiste. La question du sous-emploi expose également les jeunes à la consommation des stupéfiants et drogues de toutes sortes aux fins d'accroître le rendement de leurs activités économiques. On peut citer le cas des jeunes conducteurs de moto taxi à titre d'illustration qui sont causes de plusieurs accidents de la circulation.

La déliquescence des valeurs morales et civiques

L'incivisme est le mal camerounais profond. Il se manifeste dans toutes les catégories de la population principalement chez les jeunes, par : l'indécence vestimentaire, la violence verbale, le non respect des institutions et des emblèmes et des aînés, le vol, la désobéissance à la loi.

1.1.3 Sécurité au travail et protection contre les risques de catastrophes

Il s'agit de la sécurité apportée à la population active, la protection de toute la population ainsi que de leurs biens contre les risques et effets de catastrophes.

Une précarité des conditions de travail et de la sécurité du travailleur

Selon le BIT, la population active est constituée d'individus dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans. Elle représente 51,4% de la population totale, soit un effectif de 8 974 837 personnes (EESI, 2010). La sécurité apportée à la population active comprend la compensation partielle des dépenses engagées pour les enfants, la prise en charge des accidents de travail et de maladies professionnelles et les pensions retraite, invalidité et décès.

Actuellement, environ 12% de la population active, constituée des fonctionnaires et assimilés ainsi que des travailleurs salariés du secteur privé relevant du code du

¹ Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Cameroun 2012

travail, bénéficient de cette sécurité alors que la grande majorité (estimée à 88,6% selon ECAM4) est exclue et exposée aux risques sociaux non couverts.

Concernant les prestations familiales, elles ont été créées au profit de tout travailleur visé à l'article 1^{er} du code du travail. En plus des travailleurs immatriculés à la CNPS, les fonctionnaires et assimilés bénéficient aussi, sous certaines conditions, des prestations familiales. Au Cameroun, le droit aux prestations est ouvert en priorité au regard de l'activité du père, ou à défaut, de la mère.

Les prestations familiales comprennent (1) les allocations prénatales qui sont servies aux allocataires attendant un enfant (elles représentent neuf fois le taux mensuel de l'allocation familiale versée pour un enfant) et versées en principe en deux fractions ; (2) l'allocation de maternité qui est perçue par l'allocataire qui justifie de la naissance sous contrôle médical d'un enfant ; (3) l'indemnité journalière perçue par la femme en congé de maternité, elles sont égales à la totalité du salaire effectivement perçu au moment de la suspension du contrat de travail (50% du salaire versé par l'employeur et 50% par la CNPS). La durée du congé de maternité est de quatre semaines avant l'accouchement et dix après. Il peut être prolongé de six semaines en cas de suite de couches pathologiques ; (4) les frais médicaux liés à la grossesse et à la maternité ; (5) l'action sanitaire et sociale; (6) les allocations familiales proprement dites (Elles s'élèvent à 2.800 francs CFA par mois et par enfant).

Les accidents de travail surviennent par le fait ou à l'occasion du travail, pendant le trajet entre le domicile de l'assuré et son lieu de travail. Sont considérées comme maladies professionnelles, toutes maladies figurant sur la liste des maladies professionnelles indemnisables et résultantes de l'exercice d'une activité professionnelle. L'inspection du travail permet de veiller au respect des dispositions du Code du Travail relatives aux conditions de travail des employés.

La branche pension retraite, invalidité et décès permet à de nombreux travailleurs de bénéficier d'une pension et d'assurer à leurs veuves des meilleures conditions de prise en charge. On observe une tendance à la hausse des effectifs moyens des bénéficiaires des pensions ainsi que de la masse totale des pensions versées aussi bien à la CNPS (74 753 pensionnés en 2007 contre 88 507 en 2011) que dans la fonction publique (83 190 pensionnés en 2007 contre 117 922 en 2011).

Tableau : Evolution des travailleurs immatriculés de 2009 à 2014

Années	Effectif des assurés sociaux	Variations
2008	550000	
2009	534000	-2,91%
2010	556780	4,27%
2011	580227	4,21%
2012	624764	7,68%
2013	683365	9,48%
2014	753993	10,34%

Source : annuaire statistique 2014/CNPS

Officiellement, il n'existe pas d'assurance maladie pour les travailleurs au Cameroun. Néanmoins, les textes fixent des conditions et modalités de prise en charge sur le budget national des dépenses liées à l'évacuation sanitaire de certains personnels civils de l'Etat. A cet effet les ressources engagées par l'Etat dans ce domaine sont de l'ordre de deux milliards de FCFA en 2010. En fait, les régimes d'assurance maladie au Cameroun, publics ou privés, concernent essentiellement les salariés. Mais la couverture reste marginale. Par conséquent, l'essentiel des dépenses de santé des travailleurs est assuré par les ménages.

Bien que l'assurance maladie ne soit pas encore prise en compte dans le système de sécurité sociale camerounais, il existe des systèmes palliatifs : les mutuelles de santé, les systèmes d'épargne sociale ou tontines, les fonds d'aide sociale des associations et le système de micro finance pour le volet accident et maladie. A côté des mutuelles, se développent des réseaux informels de solidarité au sein des familles, des groupes ou des communautés pour prévenir et préparer certains risques liés à la personne (maladie, décès, etc.).

Un dispositif de gestion des risques de catastrophes à faible régime

La protection contre les risques et effets néfastes des catastrophes, concerne toutes les catégories de la population, car elles sont toutes exposées à des risques divers. Toutefois, les personnes vivant dans les régions ou les sites à risque et les victimes des catastrophes constituent les principaux groupes cibles. L'identification des régions/sites à risque s'appuie sur les zones de survenance des récentes catastrophes et sur la cartographie des risques existants. L'actualisation de cette cartographie est en cours, elle permettra d'adapter à chaque risque le système d'alerte approprié.

Cependant, les résultats de l'EDS/MICS réalisée en 2011 par l'Institut National de la Statistique, permettent d'avoir une idée sur les ménages situés dans les zones à risque par type de risque. Il ressort de cette enquête que les zones à risques abritant le plus grand nombre de ménages, sont les zones prédisposées aux inondations (10,5 %), les collines raides (9,1%), les bords de rivières (5, 3%). A l'opposé, les ménages situés à proximité des ponts aériens, des chemins de fer, et des centrales électriques, enregistrent les pourcentages les plus faibles, respectivement 0,7% ; 0,2% ; 0,1%.

Les villes de Yaoundé et de Douala, ainsi que les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Littoral (hormis Douala) et du Nord-Ouest, sont celles où les proportions des ménages situés dans les zones à risque sont en moyenne les plus élevées. Par contre, ces pourcentages sont faibles dans les régions du Centre (hormis Yaoundé : 1, 3%), de l'Adamaoua (1, 5%) et de l'Ouest (1, 8%).

Tableau 1 : Pourcentage de ménages situés dans des zones à risque

Région d'enquête	Zone d'éboulement	Zone prédisposée à inondation	Bord de rivière	Colline raide	Tas ordure	Zone de production industrielle	Chemin de fer	Centrale électrique	Pont aérien	Ensemble

Adamaoua	3,1	1,9	5,6	1,6	1,4	0,0	0,0	0,1	0,1	1,5
Centre	0,5	0,2	1,4	7,0	1,4	0,0	0,8	0,0	0,4	1,3
Douala	1,9	24,8	4,9	3,3	2,0	3,7	0,4	0,1	5,5	5,2
Est	0,2	1,8	6,1	1,6	1,8	0,5	1,7	0,1	0,1	1,5
Extrême-Nord	6,2	27,8	7,7	8,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	5,6
Littoral	1,3	7,2	8,3	5,2	9,2	0,1	0,6	0,1	0,0	3,6
Nord	5,0	7,7	11,0	6,7	4,9	1,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Nord-Ouest	1,1	1,8	4,3	18,6	0,7	0,0	0,0	0,1	0,0	3,0
Ouest	0,9	1,2	0,8	11,7	0,8	0,6	0,0	0,1	0,2	1,8
Sud	0,7	4,0	3,8	6,0	0,8	2,5	0,0	0,2	0,0	2,0
Sud-Ouest	1,2	5,0	1,4	6,4	3,2	0,4	0,0	0,1	0,0	2,0
Yaoundé	10,0	11,4	6,9	20,5	6,9	1,8	0,1	0,2	0,4	6,5
Milieu de résidence										
Urbain	3,5	11,3	5,2	8,8	4,2	1,5	0,2	0,1	1,2	4,0
Rural	3,1	9,6	5,4	9,4	0,9	0,2	0,2	0,0	0,1	3,2
Total	3,3	10,5	5,3	9,1	2,6	0,9	0,2	0,1	0,7	3,6

Source: EDS-MICS 2011

Le pourcentage des ménages situés dans les zones inondables est plus élevé dans les régions de l'Extrême-Nord (27, 8%), suivi de la ville de Douala (24,8%). De même, le pourcentage des ménages à proximité des collines raides est plus élevé dans la ville de Yaoundé (20,5%) suivie de la région du Nord-Ouest (18,6%). On distingue les risques naturels et les risques anthropiques :

Les risques naturels se manifestent notamment par les éruptions volcaniques, les émanations des gaz toxiques, les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse. Au cours des cinq dernières années, le phénomène d'inondation a été le plus enregistré. Elles concernent le Nord, l'Extrême-Nord, l'Est et le Nord-Ouest. Ces Régions ont enregistrées en 2012 plus de 168 644 sinistrés combinés avec quelque cas de décès et de dégâts matériels.

Les risques anthropiques sont d'ordre technologique et social et sont liés à l'activité de l'Homme.

Les risques technologiques sont notamment les accidents de la circulation, les accidents industriels, les pollutions, les incendies, les nuisances sonores et la cybercriminalité.

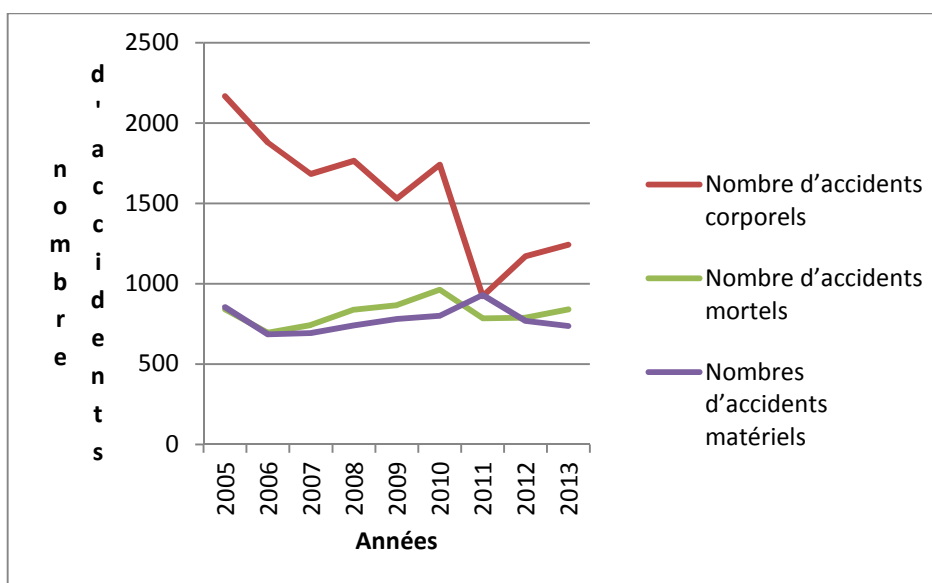
Au cours des dernières années, les accidents de la circulation et les incendies ont été les plus récurrents. Les grands axes routiers interurbains concernés par les accidents de la circulation sont l'axe Yaoundé-Douala-Limbé, l'axe Douala-Bafoussam-Bamenda, l'axe Yaoundé-Bafoussam, l'axe Yaoundé-Bertoua-Garoua-Boulaï-Ngaoundéré, et l'axe Ngaoundéré-Garoua-Maroua-Kousséri. Les accidents de la circulation causés par les motos sont également de plus en plus nombreux dans les grandes métropoles en particulier. Le tableau ci-après, présente l'évolution annuelle des accidents de la circulation routière entre 2005 et 2013

Tableau 2 : Evolution annuelle des accidents de la circulation routière de 2005 à 2013

Années	Nombre d'accidents corporels	Blessés	Nombre d'accidents mortels	Morts	Nombres d'accidents matériels	Total des accidents
2005	2168	6578	840	1091	854	3862
2006	1878	5452	695	944	684	3257
2007	1684	4598	743	963	692	3119
2008	1764	4476	838	1074	741	3343
2009	1530	4069	866	106	780	3176
2010	1741	5292	961	1258	801	3503
2011	923	4142	784	1145	931	2638
2012	1171	3978	789	957	768	2728
2013	1243	4235	841	1099	736	2820

Source : INS/Annuaire statistique du Cameroun, 2013

Graphique : variation du nombre d'accident de la circulation routière de 2005 à 2013



Pour les incendies, les zones identifiées concernent principalement les marchés des centres urbains dans les Régions (Yaoundé : marché Mokolo et Mvog-Mbi en 2007; Bafoussam : marché A en 2011 et 2013 ; Douala : marché Congo, marché Mboppi, marché central, marché Bonamoussadi, en 2012 et 2013 ; Maroua : marché de Maroua en 2007 ; Tiko : marché de Tiko en 2010).

Les risques sociaux quant à eux concernent les afflux des réfugiés, les mouvements de masses et les conflits interethniques. Les principales régions concernées par le phénomène de réfugiés sont l'Extrême-Nord (Logone et Chari, Mayo-Danay, Mayo Tsanaga, Mayo Sava, Diamaré) ; l'Est (Kadey, Lom et Djerem) ; l'Adamaoua (Mbere, Mayo Banyo) ; le Nord (Bénoué) ; le Nord-Ouest (Donga Mantum, Menchum) et le Sud-Ouest (Manyu, Ndian). Pour les mouvements de masse, ils sont nombreux au Cameroun. Le souvenir le plus sanglant est celui des émeutes de février 2008, qui a causé de nombreux dégâts humains et matériels.

Un ciblage approximatif des stratégies de communication pour le développement social

Etant une composante transversale, le respect des droits humains constitue l'un des principes de base de la communication pour le développement, ce qui met l'être humain au centre de l'action de sensibilisation, d'éducation et de promotion des programmes de développement social. La composante communication pour le développement social a comme principaux bénéficiaires ceux des trois composantes verticales auxquelles s'ajoutent les bénéficiaires intermédiaires qui sont les relais des actions de sensibilisation visant à influencer les bénéficiaires principaux.

1.2 DESCRIPTION DE L'OFFRE DU SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX

L'offre des services sociaux présentée est relative au dispositif institutionnel, les programmes et actions menés ou en cours d'exécution, et le financement du secteur.

1.2.1 Dispositif institutionnel de l'offre du secteur des services sociaux

Le dispositif institutionnel d'offre du secteur des services sociaux s'appuie sur ses différents acteurs majeurs qui peuvent être classés en quatre catégories, à savoir : les administrations publiques et parapubliques, les organisations de la société civile, les organismes privés et les partenaires techniques et financiers.

a) les administrations publiques et parapubliques

Les Décrets présidentiels N°2011/408 du 09 décembre 2011 et N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant organisation et réaménagement du Gouvernement, définit les missions des départements ministériels dont les interventions sont en totalité ou en partie liées au domaine social. Chaque ministère bénéficie en outre, directement ou indirectement, des appuis des organismes de coopération bilatérale et multilatérale et de l'accompagnement des OSC. Ainsi, pour mener à bien la politique du gouvernement en matière d'action sociale, les ministères s'attèlent à assumer, chacun en ce qui le concerne des responsabilités spécifiques :

Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) : il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des personnes socialement vulnérables. A ce titre, il est chargé de la prévention et du traitement de l'inadaptation sociale, de la lutte contre les exclusions, de la solidarité nationale, de la lutte contre le trafic des personnes, du suivi des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap, des personnes concernées par l'usage des stupéfiants, et de la facilitation de la réinsertion sociale. Il assure la liaison entre le Gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) : il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. Il est chargé de veiller à l'élimination de toute discrimination à l'égard de la femme, de veiller à l'accroissement des garanties

d'égalités à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités, d'étudier et de soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activités, d'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille, d'étudier et de proposer les mesures visant à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. Le MINPROFF assure la liaison entre le Gouvernement et le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM) en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ainsi qu'avec toutes les organisations politiques nationales et internationales de promotion de la femme. Il exerce la tutelle sur les structures de formation féminine, à l'exclusion des établissements relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) : il est chargé du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ;de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociales ;de la liaison avec les Institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du travail et de la sécurité sociale, d'assurer la tutelle des organismes de sécurité sociale et des organismes publics ou parapublics relevant de son domaine. En outre, il est le mandant de l'Organisation Internationale du Travail au Cameroun.

Le Ministère de la Communication (MINCOM) : il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de communication. Il exerce la tutelle technique sur les organes publics de presse, d'édition et de publicité, notamment: la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM), l'Office de Radiotélévision du Cameroun (CRTV), l'Imprimerie Nationale (IN), Cameroun Publi-Expansion (CPE).

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC): il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation civique et de la promotion de l'intégration nationale. Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies appropriées pour faciliter la contribution de la jeunesse au développement du pays et à la promotion des valeurs de paix, de travail, de démocratie et de solidarité, de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse, de la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les stratégies de développement dans les différents secteurs, de l'insertion des jeunes ruraux et urbains et de la promotion de l'intégration nationale. Les Structures rattachées du MINJEC sont : le Centre National de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) de Kribi, les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), le Centre National d'Education Populaire et Civique (CENEPCI). Les structures sous –tutelle sont : l'Agence du Service Civique de Participation au Développement (ASCNPD), le Conseil National de la Jeunesse du Cameroun (CNJC).

Le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC): il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistique et culturel. Il est chargé entre autres du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale, de la promotion de la création artistique et culturelle, des conservatoires et autres centres de formations professionnelles dans les métiers concernés, de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes, de la promotion et de la supervision des

grands évènements culturels, du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

Le Ministère des Sports et de l'Éducation Physique (MINSEP): il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine des sports et de l'éducation physique. Il est chargé entre autres d'élaborer des projets de textes relatifs au secteur du sport et de l'éducation physique, d'élaborer les stratégies et les plans de développement relatifs aux sports et aux activités physiques, d'arrêter les programmes d'enseignement de l'éducation physique ou des sports dans les établissements d'enseignement de base, secondaire et supérieur, publics et privés et d'en suivre l'exécution, d'assurer le suivi de la réalisation des programmes de préparation des sportifs d'élite en liaison avec les Fédérations sportives, du suivi de l'encadrement des sportifs de haut niveau, d'assurer le contrôle des établissements de formation des sportifs, d'assurer le développement des infrastructures sportives en relation avec les Départements Ministériels et les organismes concernés.

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) : En matière de protection civile, il est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation et des normes en liaison avec les autres administrations concernées ; et de la coordination des actions nationales et internationales en cas de survenance des catastrophes.

Cette administration s'attèle à mener des actions de prévention à travers les activités liées à la sensibilisation, à l'information et à la vulgarisation des gestes de premiers secours au Cameroun. En outre, elle conduit des formations théoriques et pratiques à l'attention des autorités administratives en vue d'une prévention optimale des catastrophes dans leurs unités administratives respectives.

Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Léger (CNRPH) : A la faveur du décret N°2009/096 et N°2011/408 du 16 mars 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER, le Centre est érigé en Etablissement Public Administratif placé sous la tutelle technique du Ministère chargé des Affaires Sociales et du Ministère de la Santé Publique. A cet effet, le Centre est investi d'une mission de mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de réhabilitation et de reconversion des personnes handicapées. Il est notamment chargé de (i) la prise en charge psychosociale des personnes handicapées et de leur famille; (ii) l'intégration socio-économique et de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées ;(iii) la promotion de la recherche en vue de l'amélioration de l'intervention en matière de réhabilitation ; et (iv) la participation à toute activité ou opération en rapport avec ses missions et susceptible d'assurer le développement des personnes handicapées.

b) Les organisations de la société civile

Ce sont entre autres : la Conférence Episcopale Nationale, la Conférence Islamique, le Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun, Synergies Africaines contre le Sida et les souffrances, la Fondation Chantal BIYA, le CERAC, Plan

international Cameroun, CARE Cameroun, CRS, SOS Kinderdorf (VESOS Cameroun), ONG.

c) Les partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les principaux partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine social sont : UNICEF, UNFPA, UNESCO, ONU-FEMMES, OMS, ALES/FAIRMED, OIT, PNUD, SIGHTSAVERS, PAM, BAD, UNHCR, OIPC, et FICR.

1.2.2 Programmes et actions menés ou en cours d'exécution

Les programmes et actions menés ou en cours d'exécution se déclinent comme suit selon les différentes composantes des services sociaux :

a) Composante action sociale

- le Projet de lutte contre le phénomène des Enfants de la Rue (EDR) lancé en 2008, avec pour but la réduction de l'incidence du phénomène des enfants de la rue en vue de bâtir un système efficace de suivi des vagues migratoires des enfants et à terme, de mettre en place un mécanisme de traitement de ce phénomène sur toute l'étendue du territoire ;
- le Projet de renforcement des capacités environnementales et sociales pour le secteur de l'énergie (PRECESSE) avec pour objectif, l'atténuation des effets environnementaux et sociaux des grands projets hydroélectriques sur les cibles vulnérables, notamment les populations autochtones;
- le Programme sectoriel Enfant VIH/SIDA (EVS) qui vise à apporter un paquet minimum de service (éducation, santé, appui psychosocial, assistance judiciaire) aux OEV ;
- le Projet de Renforcement des Capacités des Réseaux des Femmes (CAREF) pour la Lutte contre la Pauvreté, réalisé en partenariat avec le Collectif des Femmes (COFEC), sur financement de l'African Capacity Building Foundation (ACBF), vise à créer une organisation faîtière d'encadrement des femmes camerounaises, à renforcer les capacités des groupements féminins et à les professionnaliser,, afin de leur permettre de servir d'interface avec le secteur public dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, des stratégies et des programmes et projets facilitant leur accès aux postes de prise de décision. ;
- Le Projet d'Assainissement de la ville de Yaoundé (PADY) lancé en septembre 2006 sur une période de cinq (5) ans pour un coût total de 22,3 milliards de FCFA. Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement camerounais, ce projet vise à contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé des populations et à la réduction de la pauvreté en milieu urbain à travers la réduction des effets des inondations qui perturbent les activités socioéconomiques de la ville.
- le Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural (PARFAR) en milieu rural dans les Provinces Septentrionales du Cameroun, a pour principal objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, en particulier les femmes

en promouvant la sécurité alimentaire des ménages et les activités d'auto développement. Il apporte des appuis à la production des semences, la régulation de la disponibilité en eau potable, la construction et la réhabilitation des infrastructures rurales, ainsi que la mise à disposition des crédits nécessaires au financement des différentes activités génératrices de revenus des familles rurales. Le Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur des Femmes dans la Province de l'Extrême Nord (PREPAFEN) vise l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables, prioritairement les femmes, par un accès à des services durables de proximité en matière de formation, d'auto emploi, d'exercice d'activités génératrices de revenus, d'appui conseil et d'intermédiation financière ainsi que par la mise en place d'infrastructures socio- économiques. Pour ce faire, les activités portent sur la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la pauvreté ; la mise en place d'un fonds d'appui aux activités économiques ; la réhabilitation d'environ 800 km de route rurale ; la construction d'environ 200 micro infrastructures communautaires ; la promotion des micro et petites entreprises, de l'artisanat local et de l'auto emploi féminin ainsi que le renforcement des capacités institutionnelle et techniques des partenaires d'exécution.

- Le Programme d'Appui au Genre, Changement Climatique et à l'Agriculture (GCCASP) dont l'un des objectifs est de renforcer les capacités des femmes rurales et des cultivateurs afin de faire face aux effets néfastes des changements climatiques ;
- le projet « Genre et accélération de l'autonomisation économique de la femme le long du corridor « Bachenga – Ntui – Yoko – Lena », mis en œuvre en partenariat avec le MINTP et ONU- FEMMES, qui consacre tout un volet d'actions à l'amélioration des conditions de vie des femmes sur tout le corridor du projet, par la construction de CPFF, de marchés périodiques...etc ;
- le Programme d'Appui à la Promotion de l'Entreprenariat Féminin (PAPEF), avec l'appui financier de la BDEAC, se propose d'améliorer l'accès des femmes au crédit, grâce au développement de la finance inclusive, et à l'accompagnement des bénéficiaires ;
- le Programme conjoint pour l'accélération de la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la prise en charge holistique des survivantes dans les Régions les plus affectées du Cameroun, mis en œuvre avec le concours du Système des Nations Unies ; il propose des espaces d'accueil, d'écoute ainsi que des activités de réinsertion socioéconomiques aux victimes des violences basées sur le genre ;
- le projet « Cohésion sociale et réhabilitation des femmes réfugiées survivantes des VBG et viols, victimes du conflit en RCA, dans la Région de l'Est » ;
- le Projet « KIDSS » relatif à la prise en charge des Orphelins et enfants vulnérables (OEV) et familles affectées par le VIH/SIDA dans les Régions du Centre, du Littoral et du Nord-Ouest;

- le « Projet Prévention des cas d'abus, d'abandon et de violence au niveau communautaire et des familles », mis en œuvre avec l'appui de l'UNICEF ;
- le projet de prévention et de prise en charge des violences dans les familles déplacées, d'accueil dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est.
- le projet « Tantines » qui consiste en la prévention du VIH SIDA, des grossesses précoces et en la réinsertion socioéconomique des filles mères ;
- Le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) qui vise l'insertion socioéconomique des jeunes âgés de 15 à 35 ans, par la promotion de l'auto-emploi à travers un mécanisme de mobilisation, de formation et d'accompagnement technique et financier des jeunes en vue de leur autonomisation. ;
- Le Projet prévention primaire des IST/SIDA chez les adolescents et les jeunes et leur Implication dans la santé de reproduction(SR) avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNFPA permet a ces derniers de recevoir des informations correctes, des connaissances sur les IST/VIH/Sida et la formation en life Skills en vue de sensibiliser leurs pairs.
- La création de l'ASCNPD, organe d'exécution du service civique à travers la formation des appelés et la mobilisation des volontaires.
- La création des structures d'encadrement des jeunes, notamment les centres multi fonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ) qui sont des structures opérationnelles de proximité d'encadrement socio-éducatifs et de promotion socio-économiques des jeunes. Le CNEPCI est une structure rattaché au MINJEC. Il est spécialisé dans la promotion et la mise en œuvre de l'éducation populaire et civique de la population en général. A cet effet, il intervient entre autres sur la conception et l'élaboration des supports didactiques, la formation initiale et continue des éducateurs populaires ainsi que la conduite des programmes et campagnes d'éducation de masse.
- le Programme «développement des infrastructures sportives » avec pour but de doter le pays en infrastructures sportives modernes ;
- le projet d'insertion socioéconomique des jeunes par la création de micro-entreprises de fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS Son objectif est d'assurer l'insertion socio-économique des jeunes du Cameroun dans la production et la commercialisation du matériel sportif.
- le projet « SHOOT in Cameroon » qui vise à encourager le tournage des grandes productions cinématographiques étrangères au Cameroun, avec pour effet immédiat l'emploi des jeunes opérateurs et acteurs cinématographiques camerounais, ainsi que la formation continue de ceux-ci ;
- les programmes relatifs à la gratuité des frais médicaux et de scolarité

- le programme "Cantines scolaires" vise à encourager les enfants à se rendre à l'école et à faciliter leur concentration ;
- le Projet Effectivité et Efficience en faveur des populations camerounaises vivant en dessous du seuil de pauvreté qui vise l'autonomisation des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté, à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et la réalisation des activités génératrices de revenus ;
- le Programme d'appui au retour des immigrés camerounais(PARIC) : il vise l'assistance au retour et à la réinsertion socioprofessionnelle des Camerounais ayant étudié ou travaillé à l'étranger. Il Contribue également au renforcement des compétences en personnel de l'entreprise et à la valorisation maximum de ressources humaines;
- le Projet d'appui aux femmes pauvres dans les Centre de Promotion de la Femme (CPF) : sur financement PPTTE et fonctionnel dans 57 CPF, le projet a été conçu pour offrir aux femmes pauvres des formations dans différentes filières, avec à la clé un microcrédit destiné à monter une activité génératrice de revenus. Les sommes constituant le fonds rotatif, logés dans les EMF, étaient d'un montant minimal de douze millions de Francs CFA par CPF ;
- le Programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion socio professionnelle des populations vulnérables (PAIR PEV) : Il vise la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, par le biais de l'insertion professionnelle de ces groupes. Ce programme est mené par le FNE en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales ;
- le Projet d'Appui au Développement Economique et Social des Baka dénommé "PADES BAKA" qui a permis aux communautés Baka de bénéficier entre autres d'approvisionnement en eau, des fournitures et équipements scolaires, de pépinières de cacao et de palmier à huile ;
- le projet filets sociaux visant l'amélioration de l'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base et leur réinsertion ;
- le programme d'inclusion Economique et Sociale (PRINCES), il vise à améliorer la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables dans les plans/stratégies et politiques de développement et de leur implication dans les instances de prise de décision ;
- le Sous-programme de Réduction de la Pauvreté à la Base 2e phase son objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers des subventions pour le développement et l'accroissement de la valeur ajoutée des activités génératrices de revenus, dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture et de l'artisanat.

Plusieurs autres actions et mesures visant l'amélioration des conditions de vie des populations ont également été mises en œuvre dans la dimension contributive de l'action sociale. Il s'agit de :

- l'octroi, chaque année par le MINAS et le MINPROFF, des subventions et des aides aux institutions privées d'éducation spéciale (enfants déficients auditifs, mentaux et visuels, jeunes filles mères ou indigentes etc.) ainsi qu'aux élèves et étudiants handicapés, dans le cadre du renforcement de leurs capacités techniques, matérielles et financières ;
- la gratuité du traitement du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans.
- la création de la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP)
- les programmes de subvention universelle des prix des produits alimentaires importés, des produits pétroliers et des coûts de transport ;
- le Programme National de Formation et de Détection des Talents Sportifs qui a pour objectif d'accroître les performances de haut niveau dans des compétitions majeures par le biais de la sensibilisation, le repérage, la détection, l'orientation, la formation, et l'emploi. Le but étant de constituer un vivier national qui regroupe des jeunes talents dans une pléthore de disciplines sportives
- Conscient du potentiel que représente son importante jeunesse, le Cameroun envisage la mise en œuvre d'un plan triennal spécial jeune. Estimé à 102 milliards de FCFA, ce plan ambitionne de combattre la vulnérabilité des jeunes particulièrement dans les zones d'insécurité, la lutte contre la montée fulgurante de l'incivisme et de la crise des valeurs sociales essentielles de paix, de travail, de solidarité et de tolérance.

b) Composante sécurité sociale

- Promotion de la sécurité sociale pour le plus grand nombre ; Ce programme en cours d'exécution, vise à : (i) améliorer la gestion des deux régimes public et privé et (ii) insérer les 88,6% de la population active non encore couverte, dans le système de sécurité sociale. Dans la mise en œuvre de ce programme, un manuel de procédures relatives à la création, à l'organisation et au fonctionnement des mutuelles de sécurité sociale a été produit, le nombre d'assurés sociaux des secteurs public et privé a connu une hausse, de même que le nombre d'employeurs du secteur privé affiliés. Cette mise en œuvre se poursuivra à travers : (i) la réforme des régimes de Sécurité Sociale du Secteur Public et Privé ; (ii) la promotion de la coopération technique en matière de sécurité sociale ; (iii) l'instauration de la couverture du risque maladie ; (iv) la promotion de la mutualité en matière de sécurité sociale ; (v) l'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (opérateurs de l'économie informelle ; travailleurs domestiques ; travailleurs des professions libérales ; commerçants ; travailleurs indépendants) et (vi) l'extension de la couverture sociale aux populations rurales.
- Amélioration de la protection du travail ; Il a pour objectif de renforcer la protection sociale des travailleurs en milieu professionnel. Cette protection

implique non seulement la protection du poste de travail, mais aussi la promotion de deux principes fondamentaux du travail décent, la promotion des principes de santé et de sécurité en milieu de travail, le suivi du climat social, la promotion et application des normes du travail, le dialogue social). Ce programme est en cours de mise en œuvre.

- Le projet de lutte contre la traite et le trafic des enfants dans les plantations de cacao et l'agriculture commerciale (WACAP LUTRENA) a permis de réinsérer mil huit cent (1 800) enfants dans le système socioéconomique ;
- La signature du Décret N°2014/2377/PM du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pension vieillesse, d'invalidité et de décès, d'assurance volontaire. Cette mesure vise à donner la possibilité aux travailleurs non salariés, notamment les travailleurs indépendants et ceux du secteur informel, de s'assurer volontairement pour pouvoir bénéficier d'une couverture au titre de la branche d'assurance vieillesse, invalidité et décès. Ce décret concerne également ceux des travailleurs ne justifiant plus de la qualité de travailleur salarié et ayant cessé obligatoirement d'être affilié. Ces derniers peuvent solliciter leur affiliation comme assuré volontaire. La mise en application de ce décret par la CNPS, permettra d'accroître de manière sensible les effectifs des assurés sociaux ;
- Elaboration et transmission du projet de loi cadre relatif à la réforme de la sécurité sociale. Ce projet prévoit la mise en place d'un dispositif constitué de : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les Mutuelles de santé (pour les risques maladies) et (v) les Mutuelles sociales (pensions, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.) ;
- Signature du décret fixant les taux de cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance-pensions de vieillesse d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles gérées par la CNPS, qui, entre autres, relève le plafond des rémunérations sur lesquels sont assis les taux de cotisations à sept cent cinquante mille (750 000) francs par Son application par la CNPS permettra d'augmenter le nombre d'assujettis;
- le projet de redynamisation de l'inspection du travail permettra aux inspecteurs du travail de mieux assurer leurs missions, contribuant ainsi à la protection des travailleurs et à la sérénité du climat social
- la transmission du projet de loi fixant le cadre général de la couverture du risque maladie.

c) Composante protection civile

- le programme national de sécurisation et de réhabilitation du lac Nyos, mis en œuvre par « le projet de sécurisation et de réinsertion socioéconomique

du Lac Nyos». Les objectifs dudit programme se déclinent en : i) la sécurisation du Lac Nyos (dégazage du lac ;(ii) renforcement du barrage de retenue ;(iii) renforcement des capacités des structures locales de réponses aux crises (plan ORSEC local) ; (iv) information et la sensibilisation des populations, avec leur implication à l'exécution du programme ; (v) le suivi des activités de dégazage et l'entretien du dispositif d'alerte ;

- la création depuis Mars 2003 d'un Observatoire National des Risques (ONR) ayant pour missions la collecte ; la gestion et la diffusion des informations sur les risques naturels, industriels, et anthropique et le renforcement de l'infrastructure institutionnelle de la PC.
- la publication régulière du Rapport sur l'Etat de la Protection Civile (REPC) au Cameroun ;
- la création par décret présidentiel N° 269 du 13 Mars 2014 d'un comité interministériel Ad Hoc chargé de la Gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun ;
- la sensibilisation à travers la Célébration de la journée mondiale de la protection civile le 1er Mars de chaque année sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Prévention des Catastrophes (JIPC), le 2è^m Mercredi du mois d'Octobre sous l'égide de la stratégie Internationale des Nations Unies (ONU/SIPC) ;
- la mise en place du concept ECU (en cas d'urgence), qui permet d'alerter les proches en cas d'inconscience d'une victime ;
- l'institutionnalisation depuis 2011 d'une plate-forme annuelle d'échanges en vue de renforcer les capacités d'intervention des municipalités pour faire face à la montée en puissance des catastrophes ,dans nos cités (FOMUGEC) ;
- le renforcement des capacités en gestion des catastrophes et avec l'appui des Agences du Système des Nations-Unies, des membres des Comités de Crise régionaux et départementaux des régions du septentrion en 2008 et des régions du Centre, Sud et Est en 2010. Les régions du Littoral et du Sud-ouest étaient programmées pour l'année 2011 et les régions du Nord-ouest et de l'Ouest cette année ;
- l'organisation des exercices de simulation grandeur nature pour tester les capacités de réponse des intervenants de la chaîne des secours (Wum 2010 sur le l'émanation de gaz, 2007 à Yabassi concernant le risque d'inondation...)
- la mise à contribution des entrepôts de stockage de matériel de secours existants dont 02 déjà construits et équipés à Garoua et Bafoussam (2010).
- élaboration d'un plan national de transmission en matière de prévention et gestion des catastrophes ;
- le projet «Gestion des Risques Naturels et Protection civile (GRINP)» dont l'objectif est d'améliorer la prévention des risques et la gestion des situations de crise autour du Mont Cameroun et du lac Monoun, de trouver

les solutions à des crises à répétition, pour éviter les lourds bilans du passé dans ces zones à très forte vulnérabilité ;

- l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC) ;
- la sécurisation des digues sur le fleuve Logone et le Lac Maga ;
- la création d'un fonds de soutien pour les victimes des catastrophes au Cameroun ;

d) Composante transversale communication pour le développement social

- le programme d'amélioration de l'offre et de l'accès à l'information qui vise entre autres à mettre à disposition à échelle nationale, une information qualitative et quantitative ;
- le développement avec l'appui d'Unicef, d'un volet relatif à la communication pour le développement sociale ;
- la formation des ressources humaines de qualité disponibles pour la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication de proximité ;
- l'élaboration d'un nouveau cadre organique du Ministère en charge de la communication, avec la création d'une Cellule de Communication pour le Développement.

Il convient de relever aussi :

- la mise sur pied du programme de communication gouvernementale et institutionnelle ;
- les activités d'accompagnement d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en direction de différentes cibles ;

1.2.3 Financement du secteur des services sociaux

Concernant les ressources financières, il est constaté que le Cameroun bien qu'ayant adhéré aux propositions formulées au Sommet de Copenhague de 1995 stipulant que 20 % du budget national et 20 % des aides publiques devraient être affectés au financement des services sociaux essentiels (initiative 20/20), la part des ressources publiques consacrées à ce secteur depuis 2010, demeurent insuffisantes et ne dépassent pas 2,5% du budget de l'Etat.

En plus d'être insuffisantes, ces allocations sont en majorité, inférieures aux prévisions du DSCE. En effet, la comparaison de ces allocations avec celles prévues conformément au scénario du DSCE, fait ressortir des écarts considérables. Par exemple, selon ces prévisions, le budget du MINAS devrait évoluer de 7,9 en 2010 à 14,3 en 2015.

Tableau3 : Evolution récente des allocations publiques du secteur (En milliard de FCFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MINTSS	4,322	3,472	3,773	4,169	4,363	4,632	4,427
MINPROFF	5,728	3,611	3,986	4,453	4,574	5,008	6,887
MINAS	7,589	4,329	4,705	5,624	6,232	6,210	5,919
MINAC	5,25	3,3	3,232	3,738	3,922	4,072	4,059
MINSEP	17,9	8,67	13,344	19,901	21,541	23,786	177,667

MINJEC	7,82	8,136	8,256	8,702	9,046	9,868	9,272
MINCOM	7,36	5,7	8,616	10,158	10,368	9,544	8,411
MINATD (Protection Civile)	3	3	3,01	3,554	2,413	3,048	
Secteur services sociaux	58,969	40,218	48,922	60,299	62,459	66,162	
Budget Etat	2570	2571	3312	3236	3312	3746,4	4234,7
% Dépenses sociales	2,295	1,564	1,477	1,863	1,81	1,68	

Source : Calcul à partir des données du MINFI

En s'intéressant à la répartition interne du budget au sein de ces administrations porteuses du secteur et du MINCOM (tableau 4), on constate depuis l'entrée en vigueur du budget programme, qu'en moyenne la part du budget alloué à la mise en œuvre des programmes orientés vers les cibles, varie de 33% à 77% avec une bonne concentration en deçà de 40%.

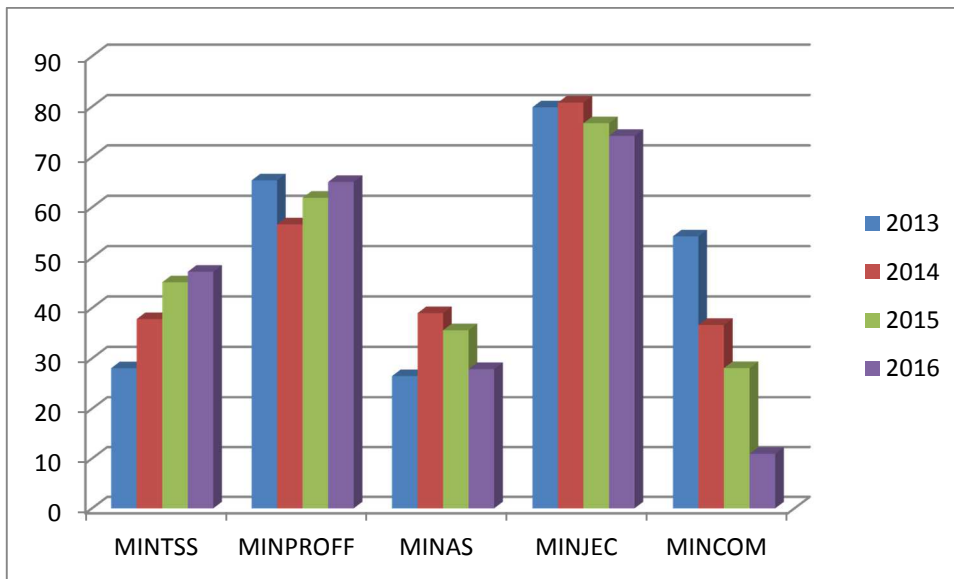
Tableau 4 : Evolution des crédits de paiement relatifs, ouverts sur les programmes opérationnels des administrations porteuses du secteur, et du MINCOM (en %)

	2013	2014	2015	2016
MINTSS	28,06	37,82	45,12	47,21
MINPROFF	65,35	56,62	61,9	65,05
MINAS	26,49	38,99	35,59	27,88
MINJEC	79,87	80,81	76,71	74,2
MINCOM	54,24	36,65	28,08	10,94

Source : Calcul à partir des données du MINFI

Au regard de la demande grandissante relevée à l'état des lieux, on constate d'après le graphique ci après, que ces répartitions du budget n'ont pas pour la plupart, épousé cette évolution. Par exemple, la part du budget du MINCOM consacrée à l'amélioration de l'offre et de l'accès à l'information est passée de 54,24% à 10,94% entre 2013 et 2016.

Graphique : Evolution annuelle de la part du budget alloué programmes opérationnels des administrations porteuses du secteur, et du MINCOM (2013 à 2016)



Source : Calcul à partir des données du MINFI

Par ailleurs, il existe des programme et projets dans le domaine social, sous financement conjoint Etat et partenaires, en cours d'implémentation. Il s'agit notamment du Sous-programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB), du Projet Filets sociaux.

Dans sa phase pilote ayant débuté en 2012, le Projet filets sociaux a mobilisé un échantillon de 2000 ménages sélectionnés dans les communes de Souledé-Roua dans la Région de l'Extrême-nord et de Ndop dans la Région du Nord-ouest. Il a déjà nécessité un financement à hauteur de 1.305.598.839 (Un milliard trois cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente-neuf) de FCFA.

Au titre du crédit IDA de la banque mondiale, 25 milliards de F CFA sont prévus pour le financement de la phase d'extension (intégrant la composante sur les travaux à haute intensité de main d'œuvre) auquel il faut ajouter la somme de 150 millions de F CFA environ de fonds de contrepartie du Gouvernement. Cette phase qui a débuté en 2015 doit s'étendre sur quatre ans et ciblera une population de 40 000 ménages pour les transferts monétaires non contributifs.

D'un autre côté, sur la période 2013-2015, le Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) a mobilisé un montant de 2,11 milliards de F CFA en fonds de contrepartie et du partenaire PNUD dans le cadre du financement de ses interventions sur le terrain.

1.3 FACTEURS SIGNIFICATIFS DE L'ENVIRONNEMENT DES SERVICES SOCIAUX

Une relance consolidée de la croissance économique

Depuis 2009, le niveau de croissance économique du Cameroun croît à un taux annuel proche de 5%. En outre, selon les résultats du cadrage macroéconomique,

la croissance économique devrait se consolider à court et à moyen termes. L'activité économique devrait enregistrer un taux de croissance de 6,5% en 2015 et pourrait se situer autour de 7,5% en moyenne sur la période 2016-2018.

Cette perspective de croissance qui se dégage peut donner une marge de manœuvre considérable au pays pour impulser un changement réel au niveau du secteur social. En effet, l'amélioration de la situation économique du pays qui passe notamment par la mise en œuvre des grands projets pourrait conduire à la création de nombreux emplois pour les jeunes et à un accroissement des ressources financières de la nation. Par ailleurs, l'un des enjeux de l'évolution de la croissance économique reste la maîtrise des impacts sociaux des grands projets mis en œuvre. Il est nécessaire d'envisager des mesures d'accompagnement multisectorielles plus efficaces qui vont au-delà des simples compensations financières, pour proposer de véritables plans stratégiques de préservation de l'environnement et de réinsertion socioéconomique des populations riveraines.

Une structure de la population caractérisée par la prépondérance des jeunes à charge

La population camerounaise s'accroît au rythme moyen de 2,8% par an. Cette évolution est marquée par une dynamique de la structure par âge de la population. Selon les données du BUCREP, une personne sur trois a un âge compris entre 15 et 34 ans au Cameroun, la proportion des moins de 20 ans est passée de 45% environ à plus de 50% et l'âge médian varie entre 20 à 18 ans sur la période 1992-2015. Ces données laissent transparaître l'extrême jeunesse de la population camerounaise, laquelle constitue une ressource potentielle pouvant devenir un atout ou un handicap en fonction des garanties qui lui seront accordées en matière de santé, d'éducation et d'insertion dans le marché de l'emploi.

Le poids élevé de cette population jeune exerce une forte pression sur les services sociaux de base, sur les infrastructures et sur l'environnement (santé, éducation, adduction d'eau potable, électrification, télécommunications). En outre, cette jeunesse pèse sur la population active et compromet les capacités d'épargne et d'investissements productifs en imposant une demande sociale de plus en plus accrue à satisfaire.

La recrudescence des crises transfrontalières

Les crises sécuritaires en République Centrafricaine et au Nigéria ont contribué d'après les chiffres, à un afflux croissant des réfugiés dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'extrême nord d'une part, et au déplacement interne des populations situées aux frontières avec ces pays, d'autre part. La présence de ces réfugiés et personnes déplacées internes, exerce des pressions sur l'approvisionnement en eau, les infrastructures d'assainissement, les logements et les terres parfois insuffisants pour les populations hôtes.

Une persistance des épisodes des crises transfrontalières, sans des mesures adaptées en faveur des déplacés, engendrerait une demande importante en action sociale et pourrait être à l'origine de nouveaux conflits entre ces déplacés et les populations hôtes, du fait de la concurrence pour les ressources.

Une aggravation des effets du dérèglement climatique

Des prévisions à l'échelle mondiale, font état d'une augmentation des températures annuelles moyennes de 1,0 à 2,9°C d'ici 2060 et de 1,5 à 4,7°C d'ici 2090, d'un changement des précipitations entre -8% à +17% en 2090. Au niveau national de 1960 à 2007, une élévation des températures de l'ordre de 0,7°C a été observée, de même qu'une diminution sensible des précipitations de l'ordre de 22%. Cependant depuis 2012, le pays est sujet à une augmentation des épisodes de sécheresse, et un renforcement du taux de précipitations extrêmes. Les inondations observées depuis 2012 ont été à l'origine des pertes en vie humaines, d'importants dégâts matériels et de déplacement massifs des populations sinistrées.

Si ces dérèglements persistent, on assisterait à une amplification de la situation précaire des populations rurales dont l'activité majeure est tributaire du climat et, également à d'importants besoins (en logement, eau, santé, alimentation, etc.) des populations. Par conséquent, pour atténuer à l'avenir les effets néfastes du dérèglement climatique sur le bien-être des populations, une prise en compte effective du facteur « environnement » dans les politiques sectorielles s'avère nécessaire.

La persistance des pesanteurs socioculturelles

La persistance des pesanteurs socioculturelles liées à certaines coutumes et à des traditions rétrogrades demeure encore et limite l'accès des populations vulnérables aux services sociaux.

La tradition apparaît comme la plus manifeste de ces limites. En ce sens qu'elle préexiste à la vie nationale, son impact sur la réception par les populations vulnérables et singulièrement féminines des bénéfices des services sociaux est prépondérant. C'est le cas notamment des us et coutumes de certaines tribus au sein desquelles persistent soit des pratiques ancestrales nocives telles que les mariages précoces, l'excision, etc., tantôt des considérations plus modernes à l'instar de la discrimination quant à la capacité à hériter ou les rejets familiaux après décès des conjoints.

La religion n'est pas en reste. Les préceptes de certaines d'entre elles tiennent en effet lieu de loi pour nombre de groupes humains au sein de l'État.

L'adhésion du Cameroun au programme de développement à l'horizon 2030

À la fin 2015, le Cameroun a adhéré au programme de développement à l'horizon 2030. Ce programme ambitieux vise à améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures. Il compte 17 objectifs (ODD) dont au moins 06 adressent les préoccupations des plus vulnérables.

L'adhésion du Cameroun, marque son engagement sur la voie d'un développement inclusif, durable et résilient, avec un accent sur : la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement.

Cette adhésion représente au cours des 15 années à venir, un atout pour la réduction des inégalités et des exclusions sociales. En effet, si cette adhésion s'accompagne de mesures efficaces et efficientes pour l'atteinte des cibles identifiés et éventuellement adaptées aux réalités nationales, les besoins/préoccupations des plus nécessiteux pourraient s'amoinrir d'ici 2030, du fait du regard nouveau porté sur le secteur.

Encadré 1 : Extrait des cibles des ODD relatifs au secteur des services sociaux

Il est retenu 17 Objectifs de Développement Durable avec 169 cibles, en comparaison aux 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avec 21 cibles. Les défis complexes du monde contemporain appellent à couvrir un large éventail de questions. Il est également essentiel de traiter les sources des problèmes et pas seulement leurs symptômes. Les objectifs de développement durable sont le résultat d'un processus de négociation qui a impliqué les 193 Etats membres des Nations Unies et engagé la participation sans précédent de la société civile et d'autres acteurs. Ainsi, de multiples intérêts et perspectives ont été représentés. A l'inverse, les OMD ont été élaborés par un groupe d'experts à huis clos. Ces objectifs couvrent de nombreux sujets parce qu'ils abordent les différentes dimensions du développement durable: la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement. Les OMD étaient axés principalement sur les questions sociales.

Les OMD ciblaient les pays en développement, en particulier les plus pauvres, tandis que les objectifs de développement durable seront applicables dans le monde entier, dans les pays riches et pauvres. Six cibles sont spécifiques au développement des services sociaux. Il s'agit de :

- la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;
- d'ici à 2030, le renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et la réduction de leur exposition et de leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental ;
- l'éradication, dans le monde entier, de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- d'ici à 2030, le plein emploi productif et la garantie à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, d'un travail décent et d'un salaire égal pour un travail de valeur égale ;
- d'ici à 2030, l'autonomisation de toutes les personnes et l'aide à leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;
- d'ici à 2030, la réduction considérable du nombre de personnes tuées et du nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduction considérable du montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

Source : Programme de développement durable à l'horizon 2030

1.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES SERVICES SOCIAUX

L'analyse diagnostique menée à partir de la photographie du secteur, a permis de dégager d'une part les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces et d'autre part, les problèmes majeurs auxquels le secteur des services sociaux est confronté, ainsi que les enjeux significatifs et les défis à relever.

1.4.1 Evaluation des politiques passées

Plusieurs politiques ont été mis en œuvre dans le domaine de l'action sociale au Cameroun. Toutefois, la couverture des bénéficiaires laisse apparaître un écart significatif entre l'offre et la demande des services sociaux. En outre, l'inaccessibilité de certains rapports de suivi-évaluation/audits des programmes/projets ne permet pas d'apprécier l'efficacité de ceux-ci.

Pour ce qui est de l'insertion socio-économique des jeunes à travers le Programme d'Appui à la Jeunesse Rural et Urbaine, on enregistre de 2007 à 2015, un total de 4804 projet des jeunes et groupes des jeunes. Le même programme a pu placer 254 jeunes en emplois salariés. Initialement supporter par les fonds PPTE, le projet connaît aujourd'hui un baisse de régime du fait de son transfert dans le BIP du MINJEC.

En ce qui concerne les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), ils sont créés dans les 360 communes et les 10 Régions du Cameroun, les CMPJ offrent aux jeunes des programmes et des espaces pour l'éducation, la formation, le loisir sain et éducatif ainsi que la pratique des activités sportives et culturelles. Toutefois, seuls 145 disposent des locaux, dont 58 construits par le Ministère de la jeunesse e de l'Education Civique. Environ 5313 adhérents fréquentent l'ensemble desdits centres Depuis son lancement effectif en 2012, l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement a déjà formé 22 000 volontaires de 10 000 appelés.

En matière de coordination des programmes, la multiplicité des institutions mettant en œuvre les programmes entraîne une difficulté de coordination et l'existence de programmes disparates portant parfois sur les mêmes cibles. Les administrations concernées évoluent en rangs dispersés, sans feuille de route commune et encore moins de résultats communs attendus. La plupart des programmes mis en œuvre dans chaque administration manquent de système de suivi et d'évaluation et ne prennent pas en compte l'existence de ceux des autres administrations.

S'agissant de la formulation et de l'évaluation des programmes, certains, bien que fondés sur des besoins réels, sont la mise en œuvre des annonces politiques que les techniciens cherchent après coup à traduire en mesures concrètes. C'est le cas de la gratuité de l'enseignement primaire public qui s'est finalement limitée à la gratuité des frais exigibles. C'est aussi le cas de la gratuité du traitement du paludisme simple chez les enfants de zéro à cinq ans et du programme de lutte contre la vie chère pour lesquels on constate une absence de maturation susceptible d'empêcher l'atteinte des résultats escomptés. Certains de ces programmes ont des objectifs vagues, très généraux et parfois très ambitieux, et leur montage ne se fait pas toujours selon les standards et normes en la matière.

a) Composante Action sociale

Bien que les efforts consentis restent en inadéquation avec la demande, un certain nombre de réalisations sont à saluer.

Il convient de relever notamment l'élaboration des Stratégies en matière de population et développement, l'adoption de la PNG, le code des personnes et de la famille, la stratégie nationale de lutte contre les VBG.

En ce qui concerne l'amélioration des revenus des groupes vulnérables, prioritairement les femmes, on peut relever la réhabilitation d'environ 800 km de route rurale par le PARFAR, la construction d'environ 200 micro infrastructures communautaires, la promotion des micro et petites entreprises, de l'artisanat local et de l'auto emploi féminin, le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des partenaires d'exécution.

Dans la perspective d'un encadrement de proximité, il y'a lieu de relever la construction de 91 CPFF, avec l'appui de différents partenaires dont la BAD et le PREPAFEN, ainsi que la construction de 25 points de vente de produits agricoles, d'une Unité Polyvalente de Transformations (UPT), d'une halte-garderie. En outre, le réseautage des organisations de femmes et le renforcement des capacités institutionnelles desdits réseaux de femmes pour accroître leur efficacité ont également été amorcés sur l'ensemble du territoire.

Sur la même lancée, outre le lancement du Programme d'Appui au Genre, Changement Climatique et à l'Agriculture (GCCASP) qui vise à renforcer les capacités des femmes rurales et des cultivateurs à faire face aux effets néfastes des changements climatiques, du petit matériel agricole a été octroyé à 267 groupes de femmes des dix Régions, tandis que 21 groupes de femmes et associations ont reçu des subventions pour la réalisation des activités génératrices des revenus. Sur la même lancée, 4 671 femmes et filles, 302 groupes de femmes ont été formés en montage et gestion des projets ou de leurs entreprises, 13 453 femmes rurales ont bénéficié de formations aux techniques modernes de production, de transformation, de conservation et 176 autres ont été sensibilisées à la mise en place des coopératives en 2014.

Pour ce qui est de l'encadrement familial, en 2014, 1 156 familles ont bénéficié des aides et secours sous différentes formes. 4 668 couples ont vu leurs unions être régularisées grâce aux célébrations collectives de mariages avec l'accompagnement du MINPROFF, 3 300 couples ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial, 2180 veuves sensibilisées, formées et accompagnées dans l'exercice de leurs droits sociaux, juridiques et économiques, 3000 leaders communautaires et responsables d'associations sensibilisés aux droits et devoirs des membres de la famille.

Toutefois, les aides et secours octroyés aux personnes et familles indigentes et nécessiteuses restent largement inférieurs à la demande. La modicité des provisions mises à la disposition des pouvoirs publics dans ce cadre ne permet pas de faire efficacement face à la demande.

Les aides et secours octroyés aux indigents et nécessiteux restent largement inférieurs à la demande. La modicité des provisions mises à la disposition des communes dans ce cadre ne permet pas de faire efficacement face à la demande.

Les programmes de subventions sont peu adaptés pour s'attaquer aux cibles les plus défavorisées : les bourses d'excellence en lieu et place des bourses aux étudiants indigents et nécessiteux illustrent parfaitement le caractère inapproprié de certains programmes ou mesures.

Le bilan tiré de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine montre par exemple que les appuis et subventions versées individuellement aux artistes et autres acteurs culturels n'ont pas permis de développer de manière significative le sous-secteur.

Les mesures prises pour la protection de l'artiste sont réelles et certaines. Mais elles méritent toutefois d'être consolidées pour autant que certains défis soient réduits.

Tel qu'il a été conçu et se présente actuellement, le projet PADY apparaît davantage comme un programme qui offre des emplois pendant une période donnée plutôt qu'un programme relatif aux travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre.

Les Centres de Promotion de la Femme, les Centres des Technologies Appropriées, les Centres de Rééducation, les Centres de Réhabilitation, les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes et les Centres Sociaux ne fonctionnent pas à leur pleine capacité du fait de leur sous-équipement en logistiques, personnels et ressources financières. De plus, les programmes mis en œuvre ne sont pas systématiquement évalués pour ajuster et adapter les offres.

Même en l'absence d'une évaluation, l'ineffectivité de la gratuité de l'enseignement primaire semble se confirmer, du fait d'une inflation de frais annexes tels que ceux relatifs à l'APE qui se sont renforcés après la suppression des frais exigibles. Cette situation obère les résultats attendus en termes d'amélioration du taux de fréquentation de l'école primaire et compromet conséquemment l'atteinte de cet OMD à l'horizon 2015.

Les programmes relatifs à la gratuité des frais ont une couverture très limitée. Et la gratuité ne suffit pas souvent à couvrir l'intégralité du coût d'accès aux services sociaux de base.

Bien que le programme relatif aux cantines scolaires soit géographiquement orienté vers les régions dont le niveau d'instruction est le plus bas (en particulier pour les filles) et le niveau d'insécurité alimentaire élevé, l'efficacité de ce programme reste sujette à débats.

b) Composante Sécurité sociale

Concernant la sécurité sociale, le Gouvernement conscient de son importance, a créé un Comité Interministériel chargé de réfléchir sur la réforme de la sécurité sociale en 2009. Les rapports et projets de textes de ce Comité ont été transmis à la très haute hiérarchie dont la réaction reste toujours attendue. De cette réaction va dépendre la mise en œuvre pertinente des recommandations de ce Comité.

Dans le même ordre d'idées, on peut parler du processus de révision du Code du Travail qui est presque à son terme avec la convocation en juin 2012 de la Commission Nationale Consultative du Travail. Ce nouveau Code va intégrer les évolutions technologiques en milieu de travail avec l'apparition de nouvelles préoccupations et de risques professionnels émergents.

La mise en œuvre du programme de promotion de sécurité sociale pour le plus grand nombre a permis que la proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale passe de 10% en 2012 à plus de 15% en 2014 grâce à une réforme de la CNPS qui a permis entre autres, une réduction des délais de traitement des dossiers, la réduction des délais de prise en charge des assurés sociaux, l'amélioration du taux de recouvrement des cotisations sociales, l'élargissement du fichier employeur, la télé déclaration pour les employeurs et les travailleurs, et un arrimage progressif aux normes de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES). On constate aussi une amélioration du taux de recouvrement de cotisations sociales.

Pour le programme amélioration de la protection du travail, sa mise en œuvre a permis entre autres, la création de 150 nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) fonctionnels, la redynamisation de l'inspection du travail, la préservation d'un climat social serein grâce aux vertus du dialogue social, la maîtrise des risques professionnels et l'humanisation et le bien-être au travail ont connu des avancées significatives, le projet de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail a connu la réalisation plusieurs activités, dont deux en collaboration avec le CNLS et le BIT.

On peut aussi relever que la signature du décret n°2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurance PVID a permis à la CNPS de procéder à l'immatriculation de plus de 50 000 (cinquante mille) nouveaux assurés volontaires. De même, le projet de lutte contre la traite et le travail des enfants dans les plantations de cacao et l'agriculture commerciale (WACAP-LUTRENA) a permis la réinsertion socioéconomique de 1 800 (mil huit cent) enfants.

La signature du décret n° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs a permis une revalorisation de 55% du montant de cette allocation, traduisant ainsi la volonté politique et du décret 2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisation sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles gérées par la CNPS ainsi que son annexe.

Il est également envisagé le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Inspection du travail qui permettra aux Inspecteurs du Travail de mieux accomplir leurs missions.

Par ailleurs, il faut aussi relever le manque de clarté des conditions pour bénéficier des évacuations sanitaires, la persistance même des cas d'évacuation pris en charge au niveau local tendent à remettre en cause les procédures de cette mesure.

c) Composante Protection civile

Les actions menées jusqu'ici dans le cadre de la protection civile n'ont pas permis une couverture optimale des populations face aux risques majeurs et aux effets néfastes des catastrophes ou des calamités qui surviennent dans le pays. Les limites de l'opérationnalité du cadre institutionnel, de coordination et d'intervention ; l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; la couverture incomplète du territoire national par les principales structures d'intervention (CNSP, SAMU, ORSEC, ...), la lenteur et la lourdeur des procédures administratives tant au niveau des administrations, que des procédures d'accès à l'assistance par les populations, et la faible réponse de la communauté nationale dans la prévention et la gestion des catastrophes en sont les principales causes.

En tant que premier maillon des mesures de protection civile, la prévention des catastrophes a donné lieu à l'implémentation de plusieurs politiques publiques. Les stratégies sous-jacentes à ces politiques portaient tour à tour sur l'information du public ; la sensibilisation et l'éducation des masses à travers les médias publics, l'organisation des séminaires au profit des comités mixtes de crise départementaux (CMCD) locaux, au cours desquels les dépliants didactiques de préventions et de gestion des crises sont distribués, la publication régulière du Rapport sur l'Etat de la Protection Civile (REPC) au Cameroun et l'élaboration successive du Plan National de Contingence, du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophe (PNPGC), des plans d'organisation des urgences et de secours dans toutes les régions du pays.

De même, le renforcement des mécanismes de surveillance de certains sites à haut risque de réalisation des catastrophes à l'instar des pourtours du Mont Cameroun, des lacs Nyos et Mounoun, a permis l'installation des dispositifs d'alerte sonore (Mont Cameroun) et de dégazage des lacs sus évoqués.

Enfin, la publication des bulletins quotidiens de météorologie et le processus de zonage des sites et des activités à haut risque ont jusqu'ici participé à la mise en œuvre de ces politiques de prévention des catastrophes.

Malgré des améliorations notables découlant de la mise en œuvre de ces politiques, certaines insuffisances méritent d'être relevées en matière de prévention des catastrophes au Cameroun. Ces insuffisances sont relatives à :

- la non implication effective des radios communautaires ou de proximité dans la sensibilisation des populations ;
- la faible participation des collectivités territoriales décentralisées dans l'éducation des masses en matière de prévention des catastrophes ;
- l'obsolescence de la cartographie des risques ;
- la non couverture de tous les Départements en Plan ORSEC ;
- l'absence d'intégration dans les programmes scolaires et universitaires des modules de formation en matière de protection civile ;
- l'irrégularité de la publication des bulletins météorologiques.

Conscient de l'absence du risque zéro, les pouvoirs publics camerounais s'investissent dans la préparation aux situations d'urgence à travers :

- Les formations régulières des intervenants et des Cadres de la Direction de la Protection Civile à travers les missions d'études à l'étranger dans le cadre de la coopération avec l'OIPC et les autres institutions internationales et nationales pourvoyeuses ;
- L'institutionnalisation depuis 2011 d'une plate-forme annuelle d'échanges en vue de renforcer les capacités d'intervention des municipalités pour faire face à la montée en puissance des catastrophes dans nos cités (FOMUGEC) ;
- Le renforcement des capacités en gestion des catastrophes et avec l'appui des Agences du Système des Nations-Unies, des membres des Comités de Crise régionaux et départementaux des régions du septentrion en 2008 et des régions du Centre, Sud et Est en 2010. Les régions du Littoral et du Sud-ouest étaient programmées pour l'année 2011 et les régions du Nord-ouest et de l'Ouest cette année ;
- La construction en cours depuis 2008 à Yaoundé, d'un Centre Régional de Protection Civile appelé à servir de cadre pour la formation et le recyclage des professionnels tant du Cameroun que de l'Afrique Centrale en matière de Protection Civile ;
- L'organisation des exercices de simulation grandeur nature pour tester les capacités de réponse des intervenants de la chaîne des secours (Wum 2010 sur le l'émanation de gaz, 2007 à Yabassi concernant le risque inondation...)

En dépit de l'existence du régime juridique applicable à la protection civile, l'on note des insuffisances et des ambiguïtés dans sa mise en application. En effet, les textes actuels sont soit inadaptés, soit incomplets. De même, l'insuffisance criarde des ressources humaines, matérielles et financières est l'une des causes majeures observées dans la prévention et la gestion des catastrophes.

Par ailleurs, il a été constaté que les populations vivent quotidiennement avec les risques du fait de leur ignorance, leur incivisme ou leur indigence. L'insuffisance des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation des masses est en grande partie à l'origine de cet état de choses.

Face aux occurrences répétées des cas de sinistre sur l'étendue du territoire, les pouvoirs publics ont souvent déployé des actions pluri-formes. Les études en cours devraient déboucher notamment sur la production d'une cartographie des zones d'étude avec leurs extensions ; des plans d'occupation des sites à risques et une réglementation subséquente ; l'établissement d'un périmètre de sécurité ; la confection d'un dossier réglementaire destiné aux différentes autorités concernées.

Les principaux manquements observés sont :

- l'insuffisance des outils de communication, de transmission et de matériels roulants permettant un accès rapide aux zones sinistrées ;

- la faiblesse de la dotation budgétaire allouée aux politiques de gestion des catastrophes ;
- l'absence d'un système communautaire de surveillance et d'alerte ;
- la lenteur des mécanismes de gestion des catastrophes ;
- l'insuffisance d'appropriation par les populations cibles de la sensibilisation, de l'information et d'éducation de masse faite en matière de protection civile ;
- la mauvaise identification des bénéficiaires, qui prive les victimes des catastrophes des actions menées en leur faveur ;
- les détournements des aides accordées aux victimes par le Gouvernement.

d) Composante Communication pour le développement social

Les actions spécifiques menées par les structures telles que les radios communautaires en direction des personnes vulnérables concernant la diffusion des émissions en langues locales, des informations relatives à la prévention et la gestion des risques en général favorisant la participation des bénéficiaires/cibles à la vie politique du pays, à l'organisation des causeries éducatives et à des tables rondes.

Ces informations contribuent en outre à l'épanouissement des personnes vulnérables notamment celles relatives à la vulgarisation des dispositions législatives et règlementaires prises dans le cadre des soins de santé, de l'éducation, des conditions de travail, de la sécurité sociale ; des informations météorologiques sur les différentes zones à risque et sur le code de la route.

De manière générale, il se dégage que la composante communication n'a pas toujours pleinement joué son rôle de catalyseur transversal d'accompagnement pour le développement des services sociaux. A titre d'illustration, le programme sur les filets sociaux souffre d'un déficit de communication. Dans la même veine, la gestion de la communication autour des grands projets structurants n'est pas suffisamment développée. En outre, il ressort qu'il y a des insuffisances au niveau des informations et de l'expression des besoins provenant de la base susceptible de susciter une meilleure participation des populations au processus du développement social.

En somme, la communication devrait se repositionner comme catalyseur transversal pour l'accompagnement du développement des services sociaux au Cameroun.

1.4.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur des services sociaux

Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces sont présentées ci-après, selon chaque composante du secteur des services sociaux.

Tableau 4: Forces-Faiblesses/Opportunités-Menaces de « l'action sociale »

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadre juridique favorable à l'action sociale en faveur de chaque catégorie des bénéficiaires ; - Existence des structures d'encadrement des femmes, jeunes et des personnes socialement vulnérables - Structuration de certains groupes cibles ; - Existence des programmes/actions en faveur des cibles - Existence de politiques de soutien aux femmes, aux jeunes et aux personnes socialement vulnérables - Adoption en cours de la politique nationale de la jeunesse - Mise en œuvre des programmes de transferts sociaux non contributifs financés par l'impôt, pour les personnes âgées qui vivent en deçà du seuil minimum de pauvreté ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits de compétence entre les différents acteurs ; - Faiblesse des dépenses/crédits étatiques consacrées à l'action sociale par rapport aux dépenses totales ; - Absence d'un système national de suivi-évaluation des programmes de protection sociale des personnes socialement vulnérables ; - Insuffisance du plateau technique au plan qualitatif et quantitatif de structures publiques et privées d'encadrement ; - Insuffisance des mécanismes de prise en charge des populations socialement vulnérables ; - Capacité organisationnelle insuffisante ; - Absence des statistiques ne facilitant pas l'analyse et affectant ainsi la réussite des programmes, ainsi que l'efficacité des ressources allouées ; - Caducité des statuts des corps des métiers du secteur social ; - Non-respect de la réglementation ; - Insuffisance des mécanismes de solidarité.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de l'art, de la culture et du sport à contribuer à l'augmentation du PIB et à l'amélioration des conditions de vie des artistes et des sportifs ; - Existence de la Responsabilité Sociétale de Entreprises (RSE); - Capacité de résilience des populations cibles à la pauvreté ; - Disponibilité des financements externes ; - Existence d'un leadership villageois et communautaire dans le secteur ; - Stabilité sociopolitique ; - Adhésion du Cameroun au programme de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance des pesanteurs socioculturelles; - Emergence de nouveaux fléaux sociaux ; - Dégradation des valeurs due à la mondialisation; - Montée de l'insécurité transfrontalière avec afflux des populations déplacées/réfugiées.

Tableau 5 : Forces-Faiblesses/Opportunités-Menaces de « la sécurité sociale »

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Ministère en charge du Travail et de la Sécurité Sociale ; - Existence de la CNPS et des mutuelles de sécurité sociale; - Disponibilité de certaines études relatives à l'élargissement de la sécurité sociale (Caisse Nationale du Personnel de l'Etat, identification des risques professionnels du secteur informel) ; - Signature du Décret 2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des l'assurés volontaires ; - Signature du Décret N° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du dispositif institutionnel et législatif - Inadéquation du mécanisme de contrôle de gestion des organismes - Faible niveau de formation des personnels en charge de la gestion des régimes - - Complexité des procédures donnant droit à la jouissance de la prestation ; - Prédominance du secteur informel urbain et rural ; - Inadéquation du système actuel de sécurité sociale avec la convention 102; - Absence d'une stratégie de sécurité sociale globale ;

- Signature du Décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux des cotisations sociales et les plafonds	- Insuffisance qualitative et quantitative de la couverture en matière de sécurité sociale - Faiblesse du système d'information
OPPORTUNITES	MENACES
- Disponibilité de certaines études relatives à l'élargissement de la sécurité sociale (Caisse Nationale du Personnel de l'Etat, identification des risques professionnels du secteur informel) ; - Existence d'un programme de mutation du secteur informel vers le secteur formel organisé au MINPMEESA - Progression continue du taux de croissance économique - Foisonnement des mutuelles de santé et de sécurité sociale - Appui du BIT et des partenaires au développement - Adhésion du Cameroun au programme de développement durable à l'horizon 2030	-faible collaboration entre les acteurs concernés par la question de l'assurance maladie ; -Augmentation de la population et particulièrement des jeunes

Tableau 6:Forces-Faiblesses/Opportunités-Menaces de « la protection civile »

FORCES	FAIBLESSES
- Existence d'un cadre juridique et institutionnel ; - Sensibilisation à travers la célébration des Journées Internationales de la Protection Civile (JMPC, JIPC). - Création et fonctionnement de l'ONR - Création de la Plate-forme Nationale pour la RRC (PNPGC) - Existence des plateformes sous régionales, régionales et mondiale en matière des RRC - Organisation dans certains départements des Comités de Gestion de crise par la mise en place des plans ORSEC (zones régulièrement secouées) ;	- la Faible opérationnalité de certaines instances (PNC, PNPGC, CNPC, ONR, ...) ; - Insuffisance des capacités nationales et régionales (procédures opérationnelles, points focaux, formation, exercices conjoints de simulation, etc.) ; - Non effectivité de l'opérationnalisation du Plan de contingence face aux potentiels risques (scénarios possibles, plans de réponse sectoriels, seuils d'activation au niveau national / régional / international, information et sensibilisation du public) ; - Quasi inexistence des mécanismes de prévention et d'alerte ; - Absence d'une stratégie appropriée de réduction des risques de catastrophe et de gestion de la surveillance sismologique, sanitaire, des urgences agricoles et alimentaires - Absence de structures décentralisées de protection civile proprement dites.
OPPORTUNITES	MENACES
- Adhésion du Cameroun en 2015 au Cadre d'Action du SENDAI sur la réduction des risques de catastrophes ; - Renforcement de la solidarité internationale en matière de gestion des urgences des crises transfrontalières ;	Changement climatique ;

<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion du Cameroun au programme de développement durable à l'horizon 2030 ; - Adoption en décembre 2015 par le Cameroun de l'accord de Paris sur les changements climatique (COP21) 	
--	--

Tableau 7 : Forces-Faiblesses/Opportunités-Menaces de « la communication pour le développement social »

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ressources humaines de qualité pour la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication de proximité ; - Existence d'un réseau de partenaires sociaux et médiatiques riche et dense ; - le nouveau cadre organique du Ministère en charge de la Communication avec la création d'une Cellule en charge de la Communication pour le Développement; - Transversalité des activités de communication pour le développement ; - Processus amorcé de passage de l'analogique au numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inefficiences du cadre juridique et institutionnel ; - Absence des activités de coordination, de suivi/évaluation dans le cadre des interventions de Communication pour le Développement Social ; - Faible synergie d'actions entre les acteurs du secteur ; - Inadéquation des contenus des programmes d'information servis aux bénéficiaires/cibles du secteur des services sociaux.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la composante Communication pour le développement social dans la formulation des programmes/projets/actions de développement ; - Implication accrue des partenaires au développement ; - Implication des nouveaux partenaires de mobilisation sociale, à l'instar des Motos Taxis ; - Décentralisation effective et responsabilisation plus accrue des structures déconcentrées ; - Evolution technologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un plan de communication en direction des populations cibles dans certains projets/programmes de développement social élaborés et mis en œuvre ; - Changement des acteurs politiques à même d'influencer négativement les orientations en faveur de la communication pour le développement social.

1.4.3 Analyse des problèmes majeurs auxquels le secteur est confronté

L'analyse de la situation des différentes cibles du secteur des services sociaux permet de déterminer les principaux problèmes auxquels sont confrontées celles-ci. Il s'agit de :

- Une faible capacité à se prendre en charge, qui pourrait s'expliquer par la précarité continuelle des conditions de vie des dépendants sociaux et par la prépondérance des personnes ayant un faible revenu. A titre illustratif, en 2014, près de 40 % de personnes âgées vivent dans une situation de vulnérabilité économique sévère ; En 2010, la moitié des travailleurs ont un revenu de l'emploi principal ne dépassant pas 15 000 FCFA ;
- Un accroissement des inégalités entre pauvres et non pauvres. Sur la période 2007-2014, le degré d'inégalité entre ces deux groupes est de 13%;

- Une couverture sociale quasi inexistante pour la majorité des travailleurs. En effet, 88,6% de la population active exerce dans le secteur informel en 2014 et sont majoritairement exclue du champ de la sécurité sociale;
- Une exposition accrue aux risques et effets néfastes des catastrophes causés notamment par les phénomènes d'inondations, d'accidents de la circulation et d'incendies.

Cet état des choses résulte des quatre principaux problèmes du secteur, (i) la faible capacité de prise en charge des personnes socialement vulnérables (PSV), des femmes et des jeunes ; (ii) l'inadéquation du système de sécurité sociale ; (iii) la faiblesse du dispositif/mécanisme actuel de prévention et de gestion des catastrophes, et (iv) l'inefficience de la communication comme catalyseur d'accompagnement du développement des services sociaux.

La faible capacité de prise en charge des personnes socialement vulnérables provient de (i) la faible capacité des PSV, des femmes et des jeunes à se prendre en charge ; (ii) l'insuffisance des mécanismes de prise en charge ; (iii) l'ignorance par les PSV, les femmes et les jeunes des procédures d'encadrement ; (iv) l'insuffisance du plateau technique au plan qualitatif et quantitatif des structures publiques et privées d'encadrement ; et (v) la caducité des statuts des corps des métiers du secteur social.

L'inadéquation du système de sécurité sociale est causé par, (i) la non prise en compte de certains risques (assurance maladie et chômage, assurances complémentaires) ; (ii) l'insuffisance des prestations servies par rapport aux besoins réels des allocataires ; (iii) la délinquance économique de certaines entreprises publiques, para publiques et privées ; (iv) la faiblesse institutionnelle des structures connexes de sécurité sociale ; (v) la complexité des procédures donnant droit à la jouissance de la prestation ; et (vi) le faible niveau de revenu des populations.

La faiblesse du dispositif/mécanisme actuel de prévention et de gestion des catastrophes, résulte de (i) la couverture incomplète du territoire national par les principales structures d'intervention (SAMU, CNSP, ORSEC, ...); (ii) l'absence de structures décentralisées de protection civile; (iv) l'insuffisance des mesures de contrôle et de contrainte; (v) la non effectivité de l'opérationnalisation du plan de contingence face aux potentiels risques; (vi) la quasi inexistence des mécanismes de prévention et d'alerte; (vii) l'absence d'une stratégie appropriée de réduction des risques de catastrophe et de gestion de la surveillance sismologique, sanitaire, des urgences agricoles et alimentaires.

L'inefficience de la communication comme catalyseur d'accompagnement du développement des services sociaux est causée par (i) la faible implication de certains acteurs (CTD, autorités locales, Radios ; (ii) l'insuffisance quantitative et qualitative des actions d'IEC et de sensibilisation de masses dans les Programmes/actions/projets sociaux ; (iii) l'inadéquation des contenus des programmes d'information servis aux bénéficiaires/cibles du secteur des services sociaux ; et (iv) l'inefficience du cadre juridique et institutionnel.

En plus de ces causes spécifiques présentées ci-dessus, on relève également des causes transversales qui sont (1) l'insuffisance des ressources (humaines,

matérielles et financières), (2) la faible coordination entre les acteurs du secteur des services sociaux, et (3) l'absence d'un système d'information pour le secteur des services sociaux.

1.4.4 Enjeux et défis

Les analyses précédentes permettent de dégager les enjeux et défis du secteur des services sociaux. Ceux-ci sont présentés comme suit :

Tableau8 : Enjeux et défis du secteur des services sociaux

ENJEUX	DEFIS
Assurer la protection sociale pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Reforme le système de sécurité sociale afin de l'arrimer aux standards de la Convention 102 ; - Etendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et du monde rural.
Renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes socialement vulnérable et favoriser leur intégration sociale, économique et politique ;
Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif de gestion et de prévention des risques de catastrophes ;
Promouvoir l'inclusion sociale et la participation des citoyens au processus du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des politiques susceptibles de parvenir progressivement à une plus grande égalité ; - Renforcer le cadre juridique du secteur des services sociaux ; - Renforcer la coordination des actions des différents intervenants du secteur - Faire participer la population au processus de prise de décision.
DEFIS TRANSVERSAUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer des canaux/réseaux de communication appropriés, en vue d'atteindre toutes les couches de la population ; - Mettre en place un mécanisme fiscal approprié pour le financement du secteur des services sociaux ; 	

CHAPITRE2: VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Ce chapitre fixe le cadre conceptuel des choix stratégiques pour le développement du secteur. Dans un premier temps il sera question de rapporter les bases juridiques et les orientations politiques et stratégiques sur lesquels se fondent l'action publique dans le secteur (II.1). Dans un deuxième temps, il s'agira de définir et caractériser une vision d'avenir pour le secteur (II.2). La mise en œuvre de cette vision s'appuiera sur des principes directeurs (II.3) qui serviront aussi de socle de détermination des objectifs stratégiques pour le développement du secteur (II.4).

2.1 FONDEMENTS JURIDIQUES ET ORIENTATIONS POLITIQUES ET STRATEGIQUES

Le développement des services sociaux au Cameroun trouve son ancrage dans le cadre référentiel de développement global du Cameroun. Les efforts du pays sont prioritairement canalisés vers la création d'un environnement structurant favorable à la croissance, à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et des conditions de participation effective des populations à la croissance. L'accent est notamment mis sur l'amélioration de leurs revenus et de l'accès des populations aux services sociaux de base et globalement sur l'amélioration des conditions de vie.

Ainsi, la nouvelle stratégie de développement des services sociaux s'appuie sur la volonté affirmée du Gouvernement de :

- réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;
- promouvoir un développement durable inclusif ;
- devenir un pays à revenu intermédiaire ;
- atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ;
- renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale.

Elle trouve aussi ses fondements dans les instruments juridiques développés aux niveaux national et international.

2.1.1 Fondements juridiques

La politique nationale de développement des services sociaux trouve ses fondements dans les textes nationaux, notamment :

- la Constitution du Cameroun, qui garantit l'égalité des droits fondamentaux pour tous ;
- le Code du Travail qui reconnaît des conditions égales d'accès au travail pour l'homme et pour la femme, et protège la mère et l'enfant en situation de travail ;

- le Code Pénal dont les dispositions protègent la famille, la femme et la petite fille, ainsi que les mineurs, contre toutes formes de violence ;
- le Statut Général de la Fonction Publique du Cameroun, dont les dispositions protègent les fonctionnaires et agents de l'Etat.

Elle tient par ailleurs compte des principes énoncés dans les Chartes et autres instruments juridiques de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; les traités internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs ; la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi que son Protocole relatif aux droits des femmes.

2.1.2 Orientations politique et stratégique

a) Orientations de la Vision 2035

La Vision 2035 de la nation « *le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* » ambitionne de bâtir un pays avec une plus grande implication et responsabilisation individuelle et collective. Tous les citoyens camerounais doivent se sentir concernés : des gouvernants jusqu'aux populations de toutes conditions de vie. Il s'agit de construire une nation prospère où chacun a accès à la santé, à l'éducation, à la formation et à un emploi décent, mais aussi une nation plus juste et équitable, socle de paix, de sécurité, de justice et de solidarité entre générations et entre peuples. La vision d'une nation unie et solidaire repose sur la préservation de la paix et de la solidarité nationale.

Encadré 2 : Définition et caractérisation de pays émergent ou économie émergente

Les « **pays émergents** » sont des pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaissent une croissance économique rapide, et dont le niveau de vie ainsi que les structures économiques convergent vers ceux des pays développés. Les critères pour définir précisément le groupe des pays émergents sont les suivants :

- **Revenus intermédiaires** : les pays émergents ont un revenu par habitant en parités de pouvoir d'achat (PPA) compris entre 10 et 75 % du revenu moyen de l'Union européenne. Ceci exclut donc les pays les moins avancés et les pays riches.
- **Croissance et rattrapage économique** : durant la période récente (au moins une décennie) les pays émergents ont connu une croissance supérieure à la moyenne mondiale. Ils connaissent donc une période de rattrapage économique et pèsent de ce fait de plus en plus lourd dans la création de richesses mondiale.
- **Transformations institutionnelles et ouverture économique** : durant la période récente, ces économies ont connu une série de transformations institutionnelles profondes qui les ont davantage intégrées aux échanges mondiaux. L'émergence économique est donc en grande partie issue de la mondialisation.

Au début des années 2010, une soixantaine de pays répondent à ces critères. Ensemble, ils représentent près de 50 % de la richesse créée dans le monde et les deux tiers de sa population. Parmi eux, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) sont les

figures de proue, mais l'Indonésie, le Mexique et la Turquie constituent d'autres économies émergentes de premier ordre.

Source : Banque Mondiale

Les objectifs fondamentaux d'éradication de la pauvreté, d'atteinte successive des stades de pays à revenu intermédiaire, de Nouveau Pays Industrialisé et de pays émergent, sont déclinés dans un certain nombre d'orientations sectorielles, dont nous retiendrons celles en faveur du développement social, du renforcement de la formation d'un capital humain capable de soutenir les efforts de croissance économique inclusive et durable.

Les objectifs formulés par la Vision sont : de faire de la population l'acteur principal de son propre développement à travers une politique volontariste de création d'emplois décents, d'accroître l'espérance moyenne de vie en améliorant les conditions de vie à travers une généralisation de l'offre et de la qualité des services sociaux, de maîtriser l'accroissement de la population en tenant compte des exigences de la croissance économique, de réduire les écarts entre les riches et les pauvres et entre les femmes et les hommes par l'amélioration du partage des fruits de la croissance économique, et d'accroître la solidarité nationale, la protection et la promotion des populations vulnérables.

En outre, dans la perspective de l'intégration nationale, plusieurs axes devront être déclinés en stratégies opérationnelles notamment l'axe sur la communication sociale. En matière de communication, il sera question de rechercher dans l'immédiat à ; (i) renforcer les capacités de la presse pour qu'elle informe et constitue un outil d'aide à la décision (notamment par la création d'un institut de sondage) ; (ii) développer et soutenir la presse privée (renforcement des capacités, régulation et financement) ; (iii) assurer la couverture intégrale du territoire national par les médias publics. Par ailleurs les forums de dialogue, de débats et d'expression seront encouragés pour favoriser les échanges et la confrontation des idées. Un accent particulier devra être mis sur le dialogue social pour garantir une inclusion dans les cadres de décision et de concertation de tous les acteurs de développement.

Le quatrième objectif général visé par la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, à savoir *renforcer l'unité nationale et consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice sociale, de progrès social et de solidarité nationale*, est un signe fort de volonté politique. A cet effet, la nouvelle stratégie s'appuiera sur la consolidation des acquis et l'extension de l'accès aux services sociaux au plus grand nombre de la population, en mettant un accent particulier sur les groupes spécifiques et/ou socialement vulnérables, par la mise sur pied de politiques innovantes orientées vers des catégories sociales spécifiques.

b) Orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

Le DSCE, cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010–2020, indique la volonté des pouvoirs publics de : (i) centrer la stratégie sur la création de richesses, (ii) s'appuyer sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance, (iii) mettre en œuvre une stratégie

d'amélioration de la gouvernance et, (iv) poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les stratégies de croissance et d'emploi s'articulent autour des activités suivantes, qui bénéficieront au secteur rural au même titre qu'aux autres secteurs économiques :

- **Stratégie de croissance** : développement des infrastructures, modernisation de l'appareil de production, développement humain, intégration régionale et diversification des échanges commerciaux, financement de l'économie ;
- **Stratégie d'emploi** : accroissement de l'offre d'emplois décents, mise en adéquation de la demande d'emploi, amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi

Deux scénarios de croissance sont envisagés, un scénario de référence et un scénario volontariste.

Les orientations du DSCE en matière de développement des services sociaux sont déclinées ainsi qu'il suit :

En matière de protection sociale. Le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, s'est engagé à consolider les acquis, à réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants, et à élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre, notamment vers les catégories jusque-là en marge du système. Dans cette optique, deux projets de loi cadre ont été élaborés. L'un porte sur le régime de la sécurité sociale et prévoit un dispositif comprenant : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les Mutuelles de santé (pour les risques maladies) et les Mutuelles sociales (pension, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.). L'autre projet de loi fixe le cadre général de la couverture du risque maladie. Il s'engage également à poursuivre la protection sociale des travailleurs pour un travail décent.

En matière de genre. Pour la promotion du genre, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté, notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles, pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité équitable des filles, tous secteurs confondus, pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi, afin de réduire les discriminations dont elles sont victimes.

Un accent particulier sera mis sur les conditions favorables à l'épanouissement de la femme et sa meilleure contribution au développement socio-économique, ainsi que sur l'encadrement des enfants et des jeunes par la création et la réhabilitation des structures d'encadrement spécialisés. L'Etat favorisera l'initiation et la formation des femmes aux techniques culturelles appropriées, capables de réduire la pénibilité de leurs tâches et d'améliorer leur rendement ainsi que leur aptitude à

commercialiser leur production. Par ailleurs, un soutien social sera apporté aux femmes et aux enfants en situation difficile.

En matière de solidarité nationale. Le Gouvernement poursuivra la mise en place des structures spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap. Il entend améliorer leur accès à l'éducation et aux formations dans tous les secteurs, faciliter davantage leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance. Des aménagements spéciaux pour leur accès dans les édifices, et des appuis financiers pour la promotion de l'auto-emploi, feront l'objet d'une attention particulière.

Pour mieux encadrer les personnes âgées non prises en charge et recueillies par des associations privées, le Gouvernement entend mener une action sociale à leur égard en appuyant les structures existantes ou à créer, en assurant leur prise en charge médicale, et en encourageant les familles à assurer l'encadrement de leurs parents âgés.

Pour éviter la marginalisation des peuples dits indigènes et tribaux (PIT), le Gouvernement s'engage à promouvoir davantage de structures scolaires et sanitaires dans les zones où vivent ces groupes, et à faciliter leur insertion dans la société, notamment à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement, tout en tenant compte de leur environnement. Des mesures seront également prises en vue de leur faciliter l'accès à la terre pour leurs activités agricoles, d'élevage et de pêche.

Les autorités continueront de promouvoir la solidarité nationale par la lutte contre l'exclusion sociale des groupes marginalisés et la mise en œuvre des initiatives locales d'entraide, d'accompagnement et d'encadrement familial et des individus. Il s'agira également d'assurer la prise en charge communautaire des personnes vulnérables, de mettre en place des fonds de solidarité nationale et de prendre en compte l'approche vulnérable dans les politiques et programmes de développement.

En matière de protection civile. Les autorités entendent accélérer la couverture territoriale en Services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU), pour une efficacité d'intervention en cas de sinistre ou de catastrophe. Elles prévoient également la réactivation et le renforcement des capacités des organes de pilotage stratégique de la protection civile que sont :

- **Le Conseil National de la Protection Civile**, organisme consultatif en matière de protection civile qui regroupe l'essentiel des hauts responsables du Gouvernement sous la coordination du Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- **L'Observatoire National des Risques**, mécanisme de veille sécuritaire qui a la charge de collecter, d'analyser, de stocker et de diffuser les informations sur les risques naturels, humains et industriels ;
- **La Plate-forme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes**, cadre permanent de concertation et d'échange d'informations entre l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux de la protection civile.

Par ailleurs, dans le but d'apporter des réponses adéquates à la forte vulnérabilité des populations aux risques majeurs et aux effets néfastes des calamités ou

catastrophes qui touchent aussi bien leurs biens que l'environnement dans lequel elles évoluent, le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie articulée autour de trois axes qui sont : (i) la promotion de la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation de masse ; (ii) la confection et la mise en œuvre d'un plan de contingence destiné à assurer la couverture efficiente des risques ; et (iii) l'adoption et l'exécution des mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes.

Non sans être mentionnée explicitement comme orientation du DSCE, **la communication pour le développement social** est une composante de soutien pour les trois premières à savoir : l'action sociale, la sécurité sociale et la protection civile. Pour un développement social harmonieux et équilibré, l'implication des acteurs tels que les Collectivités Territoires Décentralisées, les Autorités Locales, les Radios communautaires, pourra faciliter l'accès des bénéficiaires à l'information. Ceci passe également par le renforcement des capacités humaines, matérielles, techniques, technologiques et financières, au sein de la communication des différentes organisations.

Cependant, ces textes et orientations ne rendent plus fidèlement compte de la réalité actuelle. Cet arsenal juridique et les éléments énumérés à sa suite devraient également intégrer, pour une meilleure appréhension du secteur des services sociaux, des évolutions postérieures à l'élaboration du DSCE. Il s'agit entre autres de l'ouverture faite au secteur informel, de la volonté des pouvoirs publics de promouvoir le développement durable étendu à toutes les couches et catégories de la population, etc.

2.2 VISION D'AVENIR POUR LE SECTEUR

Il est apparu nécessaire de reformuler la vision du secteur, au regard des changements intervenus dans l'environnement en rapport avec les orientations stratégiques du secteur.

2.2.1 Enoncé

Au regard des problèmes majeurs identifiés dans le diagnostic, des défis, ainsi que des enjeux pour le développement social harmonieux et équilibré, la vision qui soutendra les choix stratégiques se décline comme suit :

« Chaque citoyen camerounais, sans discrimination, jouit de ses droits fondamentaux et bénéficie des biens et services sociaux de base, en tant que capital humain réel ou potentiel, en vue du développement dans un environnement de paix et de cohésion sociale ».

2.2.2 Caractérisation

- **Chaque citoyen sans discrimination** : chaque individu, camerounais, homme ou femme, jeune ou vieux, quelle que soit son appartenance ethnique, régionale, religieuse, politique, quel que soit son niveau d'étude ou sa catégorie socio-professionnelle, est en droit de jouir des mêmes droits et privilèges sociaux que les autres. Ceci aura comme conséquence de favoriser l'unité, l'intégration et la solidarité nationales.

- **Droits fondamentaux** : Droits protégeant l'essence humaine, la dignité humaine, contribuant à l'édification de l'irréductible humain. Ce sont les libertés individuelles et collectives ainsi que les droits reconnus à tous et garantis par la Constitution, les lois et les règlements. C'est par exemple le droit au travail décent, à la santé, avec pour conséquences l'élévation à la dignité, au respect, permettant l'émergence d'une société cohérente, tolérante et juste.
- **Biens et services sociaux de base** : Le Cameroun, dans sa quête de l'émergence se doit de fournir à ses populations, surtout parmi les plus vulnérables, des biens et services sociaux les plus élémentaires permettant de réduire leur vulnérabilité et accroître leur capacité à se prendre en charge. C'est la condition principale pour un développement durable inclusif à travers ce qu'on décrirait ici comme des filets sociaux.
- **Capital humain réel ou potentiel** : Il s'agit de faire de la ressource humaine un capital. Dès lors, la stratégie des services sociaux devrait sortir de la vulnérabilité les personnes qui sont prises à son piège pour en faire des facteurs de production.
- **Cohésion nationale** : Il s'agit d'un climat induisant une harmonie nationale entre différentes catégories et groupes sociétaux, favorable à la mise en œuvre des politiques publiques, à l'épanouissement individuel et à la solidarité nationale.
- **Environnement de paix** : stabilité politique favorable à la concorde nationale. Il s'agit d'un espace où le respect de la vie et le rejet de la violence sont encouragés.

2.3 PRINCIPES DIRECTEURS

A partir des fondements et orientations sus énoncés, *la nouvelle Stratégie de Développement des Services Sociaux* est sous tendue par les onze (11) principes directeurs suivants :

1. **Le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de l'homme** : ce principe garantit le développement libre de la personnalité, de toute personne et le respect de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
2. **L'universalité** : chaque personne a droit à l'assistance sociale dans les conditions prévues par la loi en tenant compte de ses aspirations et de ses besoins fondamentaux, indépendamment de son appartenance religieuse et politique, de son statut social et de son sexe.
3. **La complémentarité** : tous les acteurs doivent œuvrer en parfaite harmonie pour une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux des populations et un meilleur encadrement des personnes vulnérables.
4. **La décentralisation** : les communautés de base doivent être dotées des instruments adéquats pour une meilleure efficacité d'intervention et une satisfaction appropriée des besoins de leurs membres.
5. **La solidarité** : pour maintenir et renforcer la cohésion sociale, la communauté doit contribuer activement à l'entraide et à l'assistance aux personnes qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins sociaux.
6. **La valorisation de la femme et de la famille** : en tant que cellule de base de la société dont la femme constitue le noyau, la famille est une institution sociale fondamentale, garante du bien-être, de la protection et de la cohésion

de ses membres. Elle doit être sauvegardée, promue, et ses capacités renforcées.

7. **L'approche genre** : la prise en compte de la dimension genre est au centre des préoccupations sociales en vue de réduire tous types de disparités, souvent observées entre les hommes et les femmes dans les différents domaines tels que la santé, l'éducation et l'alphabétisation, l'accès aux ressources productives (crédit, terre, intrants), et la participation à la vie politique nationale.

8. **L'égalisation des chances** : dans toute société, il existe des différences humaines qui peuvent être liées à des facteurs tels que l'appartenance à une région, le niveau des richesses, l'âge, le sexe, l'invalidité, etc. Les êtres humains étant en principe égaux, les discriminations fondées sur ces facteurs sont inacceptables. Il appartient à la société de tenir compte de ces différences en adoptant des mesures appropriées et des attitudes tolérantes et constructives.

9. **La participation** : la promotion sociale est d'abord et avant tout une question d'engagement personnel et une prédisposition à changer résolument sa situation. Le principe de participation est fondamental pour la réussite des programmes sociaux. Ainsi, la participation des bénéficiaires à : la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises en leur faveur doit être privilégiée et valorisée.

10. **Le partenariat** : Les acteurs des secteurs public et privé, de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent œuvrer en synergie pour l'organisation et le développement des services sociaux.

11. **La communication active** : la mobilisation des ressources humaines, matérielles, techniques, technologiques et financières constitue un facteur d'efficacité de communication pour le développement social.

2.4 CHOIX DU MODELE DE DEVELOPEMENT DES SERVICES SOCIAUX

Plusieurs possibilités d'actions existent avec cependant des différences importantes en termes d'efficacité et d'efficience. Avant la formulation des choix stratégiques, les différentes options proposées et condensées dans le tableau ci-dessous ont été examinées pour ne retenir que la plus pertinente du point de vue social, économique et politique.

Tableau 9 : Présentation synthétique des trois options

Caractéristiques	Scenario 1 « offre des services sociaux à minima »	Scenario 2 « offre universelle des services sociaux »	Scenario 3 « offre équitable et équilibrée des services sociaux »
Action Sociale			
Définition	Préservation du système actuel (Continuité) : Il s'agit de poursuivre les interventions engagées par le Gouvernement en matière d'action sociale, notamment dans le cadre de l'action sociale de base, de l'action sociale productive et, de l'action sociale culturelle et sportive	Prise en charge entière et totale des personnes socialement vulnérables : Il s'agit ici de prendre en charge toutes les personnes socialement vulnérables. Un accent particulier sera accordé aux subventions des produits de première nécessité pour l'action sociale de base, et à l'augmentation des budgets alloués pour les actions sociales productive, sportive et culturelle	Renforcement des capacités institutionnelles pour une action sociale au profit des catégories les plus défavorisées en vue d'un développement harmonieux et équilibré : Il est question de mettre l'accent sur : la lutte contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes, la protection de l'enfant et de l'adolescent, la promotion culturelle, le développement sportif et la promotion de la solidarité nationale au service d'un développement harmonieux et équilibré.
Avantages	L'existence d'une action sociale ciblée sur les besoins prioritaires. Cette option prend en compte, par le biais des mesures spécifiques, les couches socialement défavorisées, afin de réduire considérablement l'injustice sociale.	Ce modèle prend en compte tous les domaines sociaux et toutes les personnes socialement vulnérables. Il s'agit ici d'éradiquer la vulnérabilité.	Ce système prend uniquement en compte les besoins fondamentaux des personnes vulnérables, c'est-à-dire nécessaires à leur existence
Inconvénients	L'insuffisance des moyens financiers devant soutenir l'action sociale ; l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux génère des coûts supplémentaires (frais connexes de l'éducation)	La soutenabilité budgétaire de cette option. De telles mesures nécessitent des moyens financiers considérables	La soutenabilité budgétaire. Pour une efficacité avérée, la mise en œuvre de ces mesures spécifiques nécessite une mobilisation de moyens conséquents.
Sécurité Sociale			
Définition	Continuer avec le système actuel en actualisant les montants alloués pour les prestations familiales : Il est question de maintenir les champs matériels et personnels actuellement couverts, et de relever les taux payés pour les mettre en adéquation avec le coût des services sociaux actuels	Option 1 + Assurance Maladie + Chômage : Il s'agit d'élaborer un système plein, conforme aux stipulations de la Convention 102 de l'OIT	Option1 + Assurance Maladie et couverture sociale du secteur informel et du monde rural : Elle s'adosse sur le modèle existant, complété de la branche « Assurance Maladie » et d'un mécanisme de couverture du secteur informel et du monde rural.
Avantages	L'adéquation entre le coût de la vie et les prestations payées La soutenabilité budgétaire des augmentations	La sécurité sanitaire apportée à toutes les populations sans exclusions ;	Système de sécurité sociale inclusif

	Le cantonnement des prestations sociales actuelles	L'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population ; La sécurité d'un revenu minimum accordé aux travailleurs momentanément sortis du circuit de production.	
Inconvénients	Les champs matériels et personnels ne sont pas totalement couverts L'émergence de l'injustice sociale	Soutenabilité budgétaire.	Lourdeurs/lenteurs administratives et mentalités rétrogrades des populations : La mise en œuvre de cette option appelle des réformes administratives courageuses et une véritable éducation des masses.
Protection Civile			
Définition	Système actuel + mise à niveau des plateaux techniques et technologiques des structures impliquées dans la Protection civile : Les structures intervenant dans la protection civile doivent être dotées d'équipements techniques capables d'anticiper sur les risques et de gérer les catastrophes de façon optimale.	La création d'un véritable Ministère de l'Intérieur (A T, Police, Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers) pour une efficacité de la coordination et de la gestion de l'information + création d'un EPA en charge de la protection civile	Option 1 + la mise en place d'une structure autonome en charge de la Protection Civile : EPA ou Ministère en charge des sinistres sous la coordination du PM :
Avantages	La mobilisation d'une multisectorialité d'acteurs et de moyens ; L'efficacité dans l'action opérationnelle.	L'unicité du centre d'impulsion ; L'émergence de la protection civile comme priorité nationale.	L'efficacité dans l'action
Inconvénients	Un cadre organique non approprié ; La lenteur dans l'action ; Un système de coordination éparé ; L'absence d'une loi cadre pour la prévention et la gestion des catastrophes	L'inconvénient majeur de cette option est son coût, en raison du déploiement spatial qu'induit l'activité de l'EPA à créer.	L'inconvénient de cette option est son coût.

Le Scénario adopté : « Offre équitable et équilibrée des services sociaux »

Ce scénario, qui a été adopté par la Cellule de Coordination, est une option médiane entre les scénarios 1 et 2. Il regroupe les options 3 de chaque composante.

Tableau 10 : Présentation synoptique du scénario adopté

Caractéristiques du scénario	Offre équitable et équilibrée des services sociaux
Définition	Offre équitable et équilibrée des services sociaux
La vision	Chaque citoyen camerounais sans discrimination jouit de ses droits fondamentaux et bénéficie des biens et services sociaux de base dans un environnement de paix et de cohésion sociales
Sources d'inspirations/Modèles de références	Afrique du Sud, Rwanda, Brésil
Objectif global du scénario	Offrir à la plus grande majorité des citoyens des services sociaux équitables et pérennes
Action Sociale	
Objectif stratégique	garantir une sécurité minimale de revenus aux couches de populations les plus vulnérables
Résultats visés	Le leadership et l'autonomisation des jeunes, des femmes et des PSV sont développés La cohésion nationale et le sentiment de justice sociale ainsi que de solidarité nationale sont renforcés
Sécurité Sociale	
Objectif stratégique	promouvoir la protection sociale, notamment l'assurance maladie, au plus grand nombre
Résultat visé	Les champs matériels et personnels de la protection sociale sont élargis
Protection Civile	
Objectif stratégique	réduire les risques de vulnérabilité aux catastrophes naturelles ou humaines
Résultats visés	Les risques encourus sont identifiés et la couverture territoriale des services de secours est assurée Les populations sont impliquées dans le dispositif de prévention et de gestion des catastrophes
Communication pour le Développement Social	
Objectif stratégique	Renforcer les capacités humaines, matérielles, techniques, technologiques et financières des différentes organisations de communication et impliquer des acteurs tels que les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Autorités Locales, les Radios communautaires, pourra faciliter l'accès des bénéficiaires à l'information.
Résultats visés	Des mécanismes efficaces de collecte, de traitement et de diffusion de l'information au profit des bénéficiaires des services sociaux sont mis en place

2.5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

❖ **Objectif global :**

« **Contribuer à réduire les inégalités/exclusions sociales et renforcer la cohésion sociale et le vouloir vivre ensemble des populations** ».

❖ **Objectifs stratégiques :**

Spécifiquement, il s'agira de:

- garantir une sécurité minimale de revenus aux couches de populations les plus vulnérables ;
- promouvoir la protection sociale, notamment l'assurance maladie, au plus grand nombre ;
- réduire les risques de vulnérabilité aux catastrophes naturelles ou humaines.

Tableau 11 : Cadre analytique des objectifs de la stratégie

Objectif	Groupes cibles	Indicateurs de performance
Garantir une sécurité minimale de revenus aux couches de populations les plus vulnérables à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants de 0-18 ans - Adolescents de 19-25 ans - Jeunes de 25-35 ans - Personnes handicapées - Personnes âgées - Femmes en situation difficile (veuves, analphabètes, chef de ménage sans emploi, prostituées) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses moyennes de consommation en faveur des jeunes ; - Dépenses moyennes de consommation en faveur femmes ; - Dépenses moyennes de consommation en faveur des ménages en situation de pauvreté chronique
Promouvoir la sécurité sociale, notamment l'assurance maladie, au plus grand nombre d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs du secteur formel - Travailleurs du secteur informel - Travailleurs du monde rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture sociale de la population - Taux de couverture sociale par l'assurance maladie - Nombre d'organismes de sécurité sociale
Réduire les risques de vulnérabilité aux risques de catastrophes naturelles ou humaines à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de décès annuels des suites d'accident de circulation - Nombre de sites à haut risque libérés et interdits de construction en 2020 - Surface des sites à haut risque libérés et interdits de construction en 2020 - Taux d'occupation de sites à risque en 2020

L'atteinte ou la contribution à l'atteinte des objectifs ainsi formulés, nécessite la sélection des pistes d'actions à mettre en œuvre.

❖ **Indicateurs :**

Les indicateurs d'**impacts** (à long terme) et d'**effets** (à moyen terme) de cette stratégie sont précisés dans le tableau ci-après.

Tableau 12: Indicateurs d'impact et d'effet de la SSDSS

INDICATEURS D'IMPACT CONCERNANT L'OBJECTIF GLOBAL	BASELINE	CIBLES (2020)
REDUIRE LES INEGALITES/EXCLUSIONS SOCIALES ET RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LE VOULOIR VIVRE ENSEMBLE DES POPULATIONS		

1.	Indice de mesure des inégalités (Indice de Gini)	0,44(2014)	<0,26
2.	Sévérité de la pauvreté	7,2% (2014)	<4,8%
3.	Taux de sous-emploi des jeunes (%)	70,6% (2010)	<50%
4.	Taux de sous-emploi des femmes (%)	78% (2010)	<50%
5.	Taux de consommation d'alcool chez les hommes	21% (2014)	<14%
6.	Taux de consommation d'alcool chez les femmes	10% (2014)	<6,67%
INDICATEURS D'EFFET CONCERNANT LES OBJECTIFS STRATEGIQUES		BASELINE	CIBLES (2020)
GARANTIR UNE SECURITE MINIMALE DE REVENUS AUX COUCHES DE POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES A L'HORIZON 2020			
7.	Dépenses moyenne de consommation en faveur des jeunes		
8.	Dépenses moyenne de consommation en faveur des femmes		
9.	Dépenses moyenne de consommation en faveur des ménages en situation de pauvreté chronique		
PROMOUVOIR LA PROTECTION SOCIALE, NOTAMMENT L'ASSURANCE MALADIE, AU PLUS GRAND NOMBRE D'ICI 2020			
10.	Taux de couverture sociale de la population	14%	60%
11.	Taux de couverture sociale par l'assurance maladie	5%	70%
12.	Nombre des ménages en situation de pauvreté chronique bénéficiant des transferts sociaux	2.000 (2015)	40.000
REDUIRE LA VULNERABILITE AUX RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES OU HUMAINES A L'HORIZON 2020			
13.	Nombre de victimes d'accidents de la circulation	6550 (2010)	<1000
14.	Taux d'exposition aux catastrophes naturelles	3,6% (2011)	2,4%
15.	Taux d'exposition aux catastrophes humaines		

Les indicateurs d'**extrants** sont précisés dans le cadre logique qui figure en annexe.

Les cibles ainsi fixés trouvent leur ancrage aussi bien dans le DSCE que dans le Programme Mondial de Développement à l'horizon 2030.

Tableau 13 : Arrimage des objectifs de la stratégie du secteur des services sociaux aux ODD

Cibles des ODD liés au développement social	Objectifs SDSS 2016-2025
---	--------------------------

<p>ODD1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la protection sociale, notamment l'assurance maladie, au plus grand nombre d'ici 2020 - Améliorer le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun. - Améliorer la couverture du système de sécurité sociale et de protection des travailleurs
<p>ODD 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.</p>	
<p>ODD10.1. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre</p>	
<p>ODD1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et de leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir une sécurité minimale de revenus aux couches de populations les plus vulnérables ; - Réduire les risques de vulnérabilité aux catastrophes naturelles ou humaine à l'horizon 2020;
<p>ODD 3.6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route</p>	
<p>ODD11.5. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p>	
<p>ODD 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus des substances psychoactives, notamment de stupéfiants et de l'alcool.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la prise en charge des dépendants sociaux.
<p>ODD 5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités d'auto prise en charge des femmes, des jeunes et des PSV
<p>ODD8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités d'auto prise en charge des femmes, des jeunes et des PSV
<p>ODD 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;</p>	

CHAPITRE 3: AXES STRATEGIQUES

L'opérationnalisation des orientations et objectifs stratégiques ainsi que la Vision du secteur développées au précédent chapitre, sera bâtie autour de quatre (04) axes stratégiques d'intervention reposant sur une rationalité au sens économique et définis au cours du processus participatif de détermination des choix stratégiques. Ces axes sont:

- Développement du leadership et autonomisation des femmes, des jeunes et des PSV ;
- Renforcement des mécanismes de solidarité envers les personnes déplacées internes, les réfugiés et les dépendants sociaux ;
- Renforcement des outils de sécurité sociale et de protection civile;
- Renforcement de la coordination et amélioration de la gouvernance des services sociaux.

3.1 DEVELOPPEMENT DU LEADERSHIP ET AUTONOMISATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES PSV

Rappel du diagnostic : Les femmes, les jeunes et les PSV représentent les catégories de la population les plus vulnérables du fait de leur accès limité aux services sociaux. Les pesanteurs socioculturelles, les inégalités issues des relations socioéconomiques et politiques affectent leur capacité d'auto prise en charge, et accroissent leur niveau de dépendance. L'efficacité et la pérennité des mécanismes développés par ceux-ci pour faire face aux chocs socioéconomiques se trouvent parfois limitées, à cause de la précarité dans leurs conditions de vie.

Objectif général 1 : Développer le leadership et promouvoir l'autonomisation des femmes, des jeunes et des PSV

L'autonomie financière est un élément important au développement de la confiance en soi et du sens de responsabilité. Rendre économiquement autonomes, les femmes, les jeunes et les PSV, consistera à **développer leur intégration sociale, leur sens d'initiative et leur capacités entrepreneuriales**, leur esprit patriotique et renforcera ainsi leur capacité d'auto prise en charge en les mettant à l'abri du vice notamment l'exposition à la consommation des substances psychotropes. Aussi, le Gouvernement s'engage-t-il poursuivre les objectifs spécifiques ci-après :

- Renforcer les capacités d'auto prise en charge des femmes, des jeunes et des PSV ;
- Améliorer la qualité des services d'encadrement socioéducatif ;
- Promouvoir les valeurs morales et civiques.

OS 1.1 : Renforcer les capacités d'auto prise en charge des femmes, des jeunes et des PSV.

Il s'agit d'accroître les capacités productives des femmes, des jeunes et des personnes socialement vulnérables (PSV), mais aussi leur production par insertion dans le circuit de production. Aussi, les stratégies ci-après devraient être développées :

Stratégies

1.1.1 : *Former les femmes, les jeunes et les PSV aux fins d'insertion dans le marché du travail.*

Le travail est le moyen de nous maintenir en vie et de satisfaire les besoins de base. Mais il est aussi une activité à travers laquelle les gens affirment leur identité, par rapport à eux-mêmes et par rapport à ceux qui les entourent. Le travail est crucial pour le choix individuel, le bien-être des familles et la stabilité des sociétés. Il s'agira dans cette stratégie d'assurer :

- Le renforcement de la formation dans les domaines de compétitivité économique en développant un système de formation offrant des qualifications nécessaires pour une insertion plus rapide dans le marché de l'emploi;
- L'adaptation des curricula de formation aux besoins du marché de l'emploi en adoptant des mesures contribuant au renforcement de l'adéquation formation-emploi ;
- La promotion des activités d'alphabétisation et d'éducation extrascolaire, pour les femmes, jeunes et les PSV ;
- La promotion de l'accès équitable à l'information sur les opportunités d'insertion socioprofessionnelle dans les guichets d'emplois.

1.1.2 : *Promouvoir les programmes de financement des AGR en faveur des femmes, jeunes et PSV.*

Le diagnostic situationnel a révélé que les femmes, les jeunes et les PSV sont les catégories les plus touchées par la pauvreté chronique. Cette situation augmente leur vulnérabilité aux chocs et à l'adversité. Aussi, une amélioration des conditions socioéconomiques, pourrait leur permettre de se muer en acteurs du développement, dans une perspective durable. Il s'agira dans cette stratégie de réduire la pauvreté monétaire, de renforcer l'autonomie financière les capacités contributives de ces groupes dans le financement de leur sécurité sociale. A cet effet, le Gouvernement s'engage à mettre sur pied des conditions pour:

- Favoriser les conditions de développement des établissements de microfinance ;
- Promouvoir leur structuration en réseaux et coopération ;
- Améliorer l'accès des femmes à la terre.

OS 1.2 : Améliorer la qualité des services d'encadrement socioéducatif.

Les services d'encadrement socioéducatif ont un important rôle dans le développement du leadership et l'autonomisation des catégories cibles. L'amélioration de la qualité de ces services apparaît comme une donnée essentielle.

Stratégies

1.2.1 : Améliorer les ratios d'encadrement socioéducatif.

Les ratios d'encadrement permettent de mesurer les performances du système d'encadrement pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

Un manque d'encadreurs surtout qualifiés et spécialisés dans la prise en charge des personnes ayant des besoins spécifiques d'encadrement (handicapés mentaux, aveugles, sourds-muets et malentendants, personnes âgées, enfants accusant un retard de développement, etc.) est observé. Cette situation s'explique par la rareté de structures spécialisées dans la formation des encadreurs spécialisés. Par ailleurs, les postes offerts aux différents concours de recrutement des enseignants spécialisés sont presque inexistantes.

Pour parvenir à l'amélioration des ratios d'encadrement socioéducatif, il est envisagé :

- La promotion de la formation des formateurs du corps des services sociaux;
- La systématisation de la formation continue des formateurs (séminaires, journées pédagogiques, stages de spécialisation et voyages d'études) ;
- La garantie du recrutement du personnel formé ;
- L'implantation du personnel formé dans les zones nécessiteuses.

1.2.2 : Améliorer le fonctionnement des services d'encadrement socioéducatif

Des infrastructures d'encadrement spécialement dédiées aux jeunes, aux femmes, aux personnes souffrant de handicaps spécifiques existent déjà. Mais on peut constater que ces structures ne sont pas adaptées pour l'encadrement de toutes les formes d'exclusions, d'inégalités, de vulnérabilité, mais aussi elles sont inégalement réparties sur l'étendue du territoire, avec une nette concentration dans les zones urbaines. On citera par exemple l'absence d'infrastructures adaptées aux personnes handicapées, qui vient s'ajouter à l'insuffisance des infrastructures sportives d'encadrement. On relèvera aussi l'absence de structures d'encadrement, de désintoxication et d'accompagnement vers le sevrage et la réinsertion des personnes dépendant des stupéfiants. Pour améliorer le fonctionnement des services d'encadrement socioéducatif, il s'agira pour le Gouvernement de poursuivre avec :

- Le renforcement et la création des infrastructures d'encadrement social, psychologique et sportif qui devraient garantir un minimum de scolarisation et d'encadrement des jeunes ;
- La création et la réhabilitation des infrastructures d'alphabétisation des personnes âgées souffrant d'illettrisme ;
- La mise sur pied des centres de formations professionnelles pour les personnes handicapées, la reconversion des retraités à travers des programmes spécifiques, la pratique des activités sportives par les personnes souffrant de handicap, etc ;
- La création et la mise en place des centres spécialisés d'encadrement, intégrant le développement de toutes petites activités économiques, permettra d'accroître l'autonomisation de ces catégories sociales.

1.2.3 : Promouvoir les corps de métiers des services sociaux.

Les corps de métiers dans le secteur social tendent à disparaître aujourd'hui, et ceux qui existent encore sont caractérisés par leur obsolescence. L'encadrement des personnes vulnérables exige du personnel, une qualification appropriée. La mise en œuvre de cette stratégie se traduira par :

- L'amélioration du statut professionnel des personnels du corps des affaires sociales ;
- Le recrutement et la formation des personnels du corps des affaires sociales ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- La diversification et la création des établissements sociaux spécialisés (protection de l'enfant, éducations spécialisées, prise en charge des handicapés).

OS 1.3 : Promouvoir les valeurs morales et civiques.

La formation à la culture citoyenne à tous les niveaux d'enseignement, ainsi que les campagnes de sensibilisation sur les valeurs morales et civiques à l'endroit des catégories cibles, participent des mesures à mettre en place pour atteindre cet objectif spécifique. Ainsi, le Gouvernement se propose de :

Stratégies

1.3.1 : Poursuivre la formation à la culture citoyenne à tous les niveaux de l'enseignement.

L'idée d'un déclin de la culture citoyenne dans notre société semble assez généralement admise aujourd'hui, dans les médias et par le sens commun, d'un laisser-aller au point qu'on peut prétendre même à une "mort de la culture citoyenne". Cette remarque n'est pas nouvelle, car on la constate à toutes les générations. L'éducation à la culture citoyenne est progressivement revenue à l'ordre du jour. Former à la culture citoyenne s'articulerait autour de :

- L'introduction dans les programmes scolaires des modules d'enseignement sur l'éducation à la citoyenneté ;
- L'élaboration des curricula de formation de l'éducation à la citoyenneté.

1.3.2 : Sensibiliser les populations sur les valeurs morales et civiques

L'atteinte à la morale publique et la déliquescence des valeurs éthiques fondamentales de la société sont constamment observées et vécues dans le quotidien des camerounais. Plusieurs comportements asociaux émergent tous les jours et compromettent le vivre ensemble harmonieux des camerounais. Aussi, une (ré) éducation/sensibilisation civique des populations sauverait certainement les valeurs morales en voie de disparition, et se fera notamment à travers :

- La promotion du vouloir «vivre ensemble» des populations, épurée de toute forme d'intolérance, de radicalisme, de crispation ou de repli identitaire afin de repenser la société camerounaise pour la fonder sur l'amour de la patrie, sur les valeurs essentielles de civisme et de solidarité et sur les idéaux d'intégrité, de paix, de travail, de respect de l'intérêt général, d'empathie, d'inclusion et de tolérance;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique mettant l'accent sur les conséquences résultant des comportements asociaux ;
- La célébration des **héros et martyrs nationaux**.

3.2 RENFORCEMENT DES MECANISMES DE SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES DEPLACEES INTERNES, LES REFUGIES ET LES DEPENDANTS SOCIAUX

Rappel du diagnostic : Les personnes déplacées (déplacées internes, réfugiés) sont particulièrement vulnérables, quelle que soit la cause du déplacement. Leurs besoins, à court, moyen et long termes sont variés, et sont notamment liés à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (nourriture, eau, logement, santé éducation) et d'autres essentiels (la sécurité, le bien-être physique et psychologique). Ces besoins viennent s'ajouter à ceux faiblement satisfaits, des populations hôtes. Ces personnes déplacées ont besoin d'une aide pour rétablir les liens familiaux, ainsi qu'une assistance en matière de redressement économique et de réinsertion sociale.

Par ailleurs, avec une pression démographique et une progression lente mais régulière constatée depuis 1976 de l'espérance de vie à la naissance (44,4 ans contre 54,8 ans en 2005), on enregistre une augmentation des effectifs de personnes âgées et un nombre sans cesse croissant des pauvres. Cela suppose et nécessite un renforcement de la prise en charge de ces personnes dépendantes.

Objectif général 2 : Renforcer la protection sociale et la réinsertion socioéconomique des personnes déplacées internes, des réfugiés et des dépendants sociaux

Il s'agit ici de renforcer la protection sociale et la réinsertion socioéconomique des personnes déplacées internes, des réfugiés et des dépendants sociaux. Aussi, les objectifs spécifiques ci-après seront poursuivis :

- Soutenir la réinsertion sociale et économique des personnes déplacées internes ;
- Développer les commodités d'accueil nécessaires au bon séjour et retour harmonieux des réfugiés ;
- Favoriser la prise en charge des dépendants sociaux.

OS 2.1 : Soutenir la réinsertion sociale et économique des personnes déplacées internes.

Recourir uniquement à des solutions traditionnelles de secours pour venir en aide aux déplacés internes (par exemple, soins et entretien) s'est avéré largement inefficace et ces solutions doivent être complétées et remplacées si nécessaire par de nouvelles approches pour pouvoir répondre à la nature prolongée de leur situation. Les stratégies suivantes vont y apporter des solutions :

Stratégies

2.1.1 : *Apporter des réponses urgentes nationales en faveur des personnes déplacées internes et des familles d'accueil.*

Les crises humanitaires amènent des individus, des familles et des communautés à migrer afin d'assurer leur survie ; les crises et les migrations qui en découlent augmentent le degré de vulnérabilité des victimes. Afin de répondre aux besoins urgents de ces populations, il faudra :

- Faciliter l'accès aux services sociaux de base ;
- Sensibiliser sur les dispositions juridiques pour la protection des personnes déplacées internes ;
- Promouvoir des cadres de dialogue intercommunautaires ;
- Promouvoir des appuis en faveur des communautés d'accueil des personnes déplacées internes ;

- Apporter un soutien psychosocial aux personnes déplacées internes et aux populations hôtes ;
- Apporter une assistance sanitaire et nutritionnelle aux personnes les plus nécessiteuses.

2.1.2 : Développer des appuis au retour et à la réinsertion économique des personnes déplacées

Les personnes déplacées se heurtent souvent à une réglementation restrictive qui limite leur liberté de mouvement ainsi que leur accès à la formation professionnelle, à l'éducation et aux activités rémunératrices. Ils n'ont que peu voire pas de possibilités d'apporter une contribution positive à l'économie et à la société de leur pays.

Le moyen le plus certain de parvenir à une réintégration à long terme et en profondeur de cette catégorie sociale est de tout mettre en œuvre pour que les victimes de déplacements forcés soient en mesure d'avoir accès aux opportunités de revenus ou d'emploi offertes.

Une telle stratégie s'articulera autour de :

- La redynamisation du domaine économique hors agriculture;
- Le développement d'activités destinées à favoriser la réintégration sociale;
- L'adoption d'une politique nationale sur la réintégration des personnes déplacées.
- La promotion des associations ou réseaux qui peuvent encourager la migration retour
- La promotion de la circulation des personnes en autorisant les allers-retours entre les zones d'origine et de destination

OS 2.2 : Développer les commodités d'accueil indispensables au bon séjour et retour des réfugiés.

Les zones d'accueil des réfugiés au Cameroun font face à des enjeux complexes en matière de gestion territoriale, de gestion des ressources naturelles et d'accès aux services publics. Il n'y a pas de solution idéale pour faire face à l'afflux de réfugiés, mais des choix stratégiques susceptibles d'influencer durablement l'évolution de la situation doivent être faits. Y parvenir s'adosse sur le train de mesures ci-après qui vise à :

Stratégies

2.2.1 : Faciliter l'accès et la sécurité dans les sites des réfugiés.

De graves violations des droits de l'homme sont souvent commises dans les sites de réfugiés. Ces dernières, touchent très souvent et de manière disproportionnée

les femmes, enfants et autres groupes vulnérables. Aussi, en dépit des efforts et ressources considérables dirigés par la communauté internationale vers eux, la sécurité et l'accès aux sites restent difficiles. La mise en œuvre de cette stratégie tourne autour :

- Du déploiement des forces de défense et de sécurité autour des camps de réfugiés ;
- De l'aménagement des voies d'accès vers les sites d'hébergement des réfugiés.

2.2.2 : assurer la coordination des interventions des acteurs œuvrant en faveur des réfugiés

La coordination des interventions des acteurs œuvrant en faveur des réfugiés est une disposition importante pour la résilience précoce aux crises humanitaires. Une telle mesure est d'autant plus nécessaire que les différences d'approches, de politiques et de procédures opérationnelles pourraient être source de conflit de compétence. La mise en œuvre des solutions « durables » en faveur des réfugiés est un processus complexe qui implique de multiples enjeux : les droits de l'homme, l'action humanitaire, le développement, la reconstruction. Il est question d'assurer :

- Le renforcement de la synergie entre les acteurs;
- La participation des organismes aux réunions et aux fora de coordination du développement;
- La mise à disposition des compétences techniques pour appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes humanitaires ;
- La vulgarisation du cadre formulé par le Secrétaire général des Nations Unies visant à assurer la mise en place de solutions durables, dans des conditions viables de sécurité et de dignité, en faveur des PDI et des réfugiés.

2.2.3 : Faciliter le séjour et le retour des réfugiés.

Il va s'agir ici de proposer des actions directes en faveur des réfugiés, afin d'améliorer les conditions d'accès aux services de base par :

- La réhabilitation ou la construction d'infrastructures ;
- L'aménagement des conditions de cohabitation pacifique entre les réfugiés et les populations d'accueil ;
- Le renforcement du dispositif d'accueil et d'identification des réfugiés ;
- La promotion de l'accès aux moyens de subsistance, **aux soins de santé** et à un emploi par L'instauration des programmes à l'exemple du : «travail contre vivres» ;
- Le développement des kits pour le retour des réfugiés.

OS 2.3 : Faciliter la prise en charge des dépendants sociaux.

Il s'agit de créer des conditions favorables au développement, des capacités de résilience des dépendants sociaux et de renforcer leur autonomie financière. Pour cela, il est proposé de :

Stratégies

2.3.1 : *Renforcer les programmes des transferts sociaux en faveur des plus vulnérables.*

Une frange importante de la population se trouve dans un état de vulnérabilité économique sévère. Les capacités de ce fragment de population pour faire face aux risques sans recourir à des stratégies d'adaptation qui réduiraient davantage leur capital (humain et productif) et rendraient encore plus difficile leur sortie du cycle vicieux de la pauvreté et des privations, restent très limitées. Il s'agira dans cette stratégie de renforcer des programmes de transferts sociaux en faveur des plus vulnérables, de privilégier une approche promotionnelle de la protection sociale qui stabilise et augmente les revenus des plus pauvres, notamment par :

- Renforcement des transferts sociaux directs aux ménages sans capacité de travail ;
- Des opportunités d'emploi à travers des transferts HIMO ;
- Des subventions ciblées sur les produits de grande consommation.

2.3.2 : *Développer les capacités d'intervention des services d'assistance sociale notamment au niveau des communes*

Le diagnostic a mis en relief un certain nombre de faiblesses au niveau du cadre institutionnel et des capacités administratives qui doivent aussi être le sujet de mesures d'amélioration. Pour y répondre, il sera question de procéder au :

- Renforcement des centres sociaux comme structures intégrées de travail social proche des communautés à **travers le** {développement des capacités de planification, de système de gestion de l'information et des dispositifs de suivi et évaluation} ;
- Renforcement des ressources humaines, notamment dans le cas des travailleurs sociaux, par une meilleure répartition géographique et l'amélioration de la formation des cadres par la réforme des formations initiales et programmes de recyclage ou formation continue.

2.3.3 : *Renforcer le dispositif (législatif et institutionnel) en matière de solidarité nationale*

Promouvoir la valeur citoyenne de solidarité est une nécessité impérieuse. La solidarité nationale se matérialise à l'égard de ses cibles par des actions directes

ou indirectes, permanentes ou ponctuelles d'assistance et d'accompagnement multiformes en vue de leur plein épanouissement et de leur participation au développement. Ces actions se déclinent ainsi en assistance médicale, psychologique, matérielle ou financière.

Elles peuvent aussi prendre la forme de renforcement des capacités des concernés ou de financement de leurs activités génératrices de revenus. De manière indirecte, elles atteignent les cibles à travers des subventions aux structures privées chargées de leur encadrement.

Aussi renforcer le dispositif (législatif et institutionnel) en matière de solidarité nationale consistera à :

- L'identification des structures les plus appropriées pour fournir des orientations sur de questions liées a la solidarité ;
- La mise sur pied d'un Fond de Solidarité Nationale ;
- La création d'un organe de suivi et évaluation, composé des principaux acteurs de la solidarité nationale tous secteurs confondus qui sont chargés de vérifier la mise en œuvre de politiques efficaces.

3.3 RENFORCEMENT DES OUTILS DE SECURITE SOCIALE ET DE PROTECTION CIVILE

Rappel du diagnostic : Le système de sécurité sociale au Cameroun couvre sept des neuf branches recommandées **par la norme 102 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, et ne profite qu'aux seuls travailleurs salariés du secteur formel de l'économie. Les acteurs du secteur informel, des professions libérales et ceux du monde rural, exclus de ce système, sont ainsi exposés aux conséquences financières des "risques sociaux". Il s'agit de situations susceptibles de compromettre leur sécurité économique ou celle de leurs familles, en provoquant une baisse de leurs ressources ou une hausse de leurs dépenses : vieillesse, maladie, invalidité, chômage, maternité, etc.

En outre, malgré la détermination des pouvoirs publics à assurer de façon permanente, de concert avec ses partenaires la protection des hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves et les calamités, on note une forte vulnérabilité des populations face aux risques de catastrophes. Ceci résulte entre autres de l'incivisme et l'insuffisante sensibilisation des populations, des limites du cadre institutionnel, de coordination, d'intervention et de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

Objectif général 3 : Améliorer la protection des personnes, des biens, de l'environnement et des services face aux risques.

C'est la solution aux inégalités observées, aux exclusions sociales, et aux risques auxquels font face les populations. Aussi les objectifs spécifiques suivants devraient être poursuivis :

- Améliorer le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun;
- Etendre la couverture du système de sécurité sociale;
- Améliorer la protection des travailleurs;
- Améliorer substantiellement la prévention aux risques et la gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine.

OS 3.1 : Améliorer le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun.

Pour l'atteinte de cet objectif, deux stratégies sont envisagées:

Stratégies

3.1.1 : Réformer et améliorer la gestion des régimes de sécurité sociale du secteur public et du secteur privé

Renforcer les capacités à développer des politiques de protection sociale apparaît comme une nécessité pour la création des systèmes de sécurité sociale universelle et durable.

Cette stratégie passera par :

- La réévaluation des programmes de sécurité sociale existants et des politiques sur lesquels ils sont basés, en mettant particulièrement l'accent sur les questions de gestion et d'extension de la couverture ;
- L'identification des besoins prioritaires en sécurité sociale et des sources de financement ;
- Le réexamen des rôles respectifs des pouvoirs publics, du secteur privé, des employeurs et de la société civile dans la fourniture de la sécurité sociale ;
- La conception de régimes de sécurité sociale appropriés pour l'économie informelle et les personnes vivant dans les zones rurales;
- L'établissement de mécanismes pour la participation effective des organisations syndicales de l'économie informelle au processus de dialogue social concernant la sécurité sociale.

3.1.2 : Sensibiliser les populations à l'utilisation des services de sécurité sociale

Elle a pour but de susciter l'adhésion de la population à l'utilisation des services de sécurité sociale.

Il s'agira de procéder :

- Au renforcement des compétences des acteurs clés (renforcement des capacités) à maîtriser le domaine des services de la sécurité sociale ;
- A l'amélioration de la circulation de l'information au niveau national et décentralisé (Susciter l'intérêt, la motivation et l'engouement des populations à adhérer aux services de sécurité sociale) ;
- A l'installation des structures de sécurité sociale soit au niveau de la mairie, soit au niveau du district ou mettre en place une structure autonome qui sera gérée par un comité composé des représentants de la mairie, des districts et de la population;
- Au renforcement des mesures d'équité dans l'accès aux services de sécurité sociale;

OS 3.2 : Etendre la couverture du système de sécurité sociale

Il s'agit ici, de l'extension de la sécurité sociale aux champs matériels et personnels non couverts.

Stratégies

3.2.1 : Élargir la sécurité sociale aux champs matériels non couverts

Pour l'extension de la sécurité sociale aux champs matériels non couverts, Il s'agit de

- la promotion de la mutualité ;
- l'implémentation de l'assurance maladie universelle.

Par ailleurs, le rapport de l'étude de faisabilité de la création de l'organisme devant gérer l'assurance maladie au Cameroun est disponible. Cette étude constitue une étape importante pour l'intégration des couches socioprofessionnelles non couvertes dans le système de sécurité sociale

3.2.2 : Élargir la sécurité sociale aux champs personnels non couverts

Pour l'extension de la sécurité sociale aux champs personnels non couverts, il s'agit d'étendre la protection sociale aux catégories socioéconomiques encore en marge du système, en l'occurrence : (i) les opérateurs du secteur informel ; (ii) les populations rurales ; (iii) les professions libérales (iv) les commerçants ; (vi) les travailleurs indépendants non salariés et non actifs ; (vii) les chômeurs ; et (viii) et les indigents.

Le renforcement de la protection du travailleur et amélioration du climat social sont les stratégies qui seront mises en place ici.

La sécurité sociale contribue de façon décisive à renforcer la résilience des enfants, des familles et des communautés, à obtenir une plus grande équité et à favoriser le

développement humain et économique national. Face aux inégalités persistantes et aux récentes tendances, son importance s'est encore accrue. Il faut donc contribuer à remédier aux vulnérabilités sociales, ainsi qu'économiques, par la sécurité sociale. Il est à cette fin nécessaire de faire en sorte que les programmes de sécurité sociale bénéficient à tous et d'utiliser un ensemble plus varié d'instruments. Cette résolution se traduira par :

- La consolidation des acquis (réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants) ;
- La mise en œuvre des deux projets de loi cadre qui ont été élaborés :
 - o l'un portant sur le régime de la sécurité sociale prévoit un dispositif comprenant : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les mutuelles de santé (pour les risques maladie) et les mutuelles sociales (pension, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.) ;
 - o l'autre projet de loi fixe le cadre général de la couverture du risque maladie.

OS3.3. Améliorer la protection des travailleurs.

Le renforcement de la protection du travailleur par La mise en adéquation du cadre normatif du travail pour la sécurité juridique du milieu du travail qui se fera par la mise en place d'un dispositif solide de promotion des principes de santé et sécurité au travail par ; (i) les structures techniques d'évaluation des conditions de travail, (ii) le contrôle suffisant de l'application des lois et des règlements par les inspecteurs et contrôleurs (iii) l'adéquation de la législation et réglementation appliquées (iv) les moyens logistiques suffisants; (vi) la mise en place d'un centre documentaire.

Stratégies

3.3.1 : Renforcer la protection du travailleur

La protection des travailleurs, et plus particulièrement des plus démunis, est une préoccupation au Cameroun. Mais sur le terrain, les résultats des efforts sont loin d'être satisfaisants. Aussi pour la renforcer nous devons

- Améliorer le système de prévoyance sociale mis en place comportant trois régimes : les prestations familiales, l'assurance pension et les risques professionnels,
- Redynamiser l'inspection du travail
- Aménager le temps de travail: horaires variables ou individualisées, instauration du temps partiel... ;

- Moderniser de la législation du travail car on remarque une grande distorsion entre les textes et la pratique ;
- Appliquer suffisamment les normes liées aux conditions de travail à travers entre autres le respect des droits des travailleurs et le contrôle suffisant de l'application de la réglementation;
- Aménager les contenus du travail et l'encouragement des initiatives: élargissement et enrichissement des tâches, rotation sur postes, polyvalence des opérateurs, groupes semi-autonomes... ;

3.3.2. Améliorer le climat social

Un climat social favorable contribue à une meilleure performance d'une organisation et son suivi permet de révéler un terrain social plus ou moins favorable à la performance de ladite organisation et donc d'anticiper sur des risques éventuels (ex. grève, baisse de productivité, présentéisme, procrastination).

L'amélioration du climat social, passe par un certain nombre de mesures à savoir :

- La promotion du dialogue social ;
- La mise en place d'un centre de formation et d'information syndicale ;
- L'intensification des programmes de formation et de sensibilisation au profit du patronat **du monde ouvrier**, des cadres dirigeants etc.

OS 3.4 : Améliorer substantiellement la prévention aux risques et la gestion des catastrophes naturelles et d'origine humaine.

Pour l'atteinte de cet objectif, les deux stratégies suivantes sont envisagées :

Stratégies

3.4.1 : Prévenir l'exposition aux risques de catastrophes.

La recrudescence des catastrophes observée ces dernières années est principalement due à l'exposition grandissante des populations et des biens aux aléas, à l'incivisme des populations, dans une certaine mesure à la faible maîtrise des zones à risque par les populations. En outre, la migration vers les zones côtières et l'expansion des villes dans les plaines inondables, conjuguées au laxisme dans le respect des normes de construction, comptent en effet parmi les principales causes de la hausse des risques de catastrophe.

La prévention de l'exposition des populations aux risques se fera à travers:

- L'élaboration et la diffusion d'une cartographie actualisée des risques
- Une préparation fondée sur des systèmes d'alerte précoce ;

- Une sensibilisation à travers : (i) les célébrations de la journée mondiale de la protection civile (JMPC), journée internationale de la prévention des catastrophes, (ii) l'organisation des séminaires et des exercices spécifiques de simulation, (iii) la distribution du matériel didactique sur la prévention des accidents de diverses origines, les gestes des premier secours, les concepts de facilitation des interventions ;
- La mise en place d'un observatoire national des risques (ONR) ;
- La vulgarisation progressive des enseignements de Protection Civile.

3.4.2 : Renforcer le dispositif national de protection civile.

Les catastrophes peuvent remettre en cause le processus de développement et compromettre les années d'efforts, en faisant régresser les populations à des niveaux de pauvreté inférieurs du fait de leur vulnérabilité. Cette dernière contribue à leur mal-être et aggrave leur situation de précarité.

Il s'agira de poursuivre avec :

- Le renforcement des capacités de la structure en charge de la protection civile (MINATD), dans ses aspects prévention, gestion des risques de toutes natures, et gestion des catastrophes ;
- La décentralisation des services en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes ;
- La participation des populations au secourisme.

3.4 RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DES SERVICES SOCIAUX

Rappel du diagnostic : La faible gouvernance et l'insuffisance du pilotage stratégique ont été identifiées comme principaux goulots d'étranglement dans le développement des services sociaux au Cameroun. En ce qui concerne la gouvernance, elle **est** caractérisée par : l'insuffisance du cadre législatif et réglementaire ; la faible transparence et redevabilité ; la participation insuffisante des bénéficiaires au processus gestionnaire et ; l'insuffisance des compétences des gestionnaires. Pour ce qui est du pilotage stratégique, il est caractérisé par : un dispositif institutionnel inapproprié ; un faible fonctionnement de la chaîne PPBS ; la faiblesse de la veille stratégique ; la lenteur du processus de déconcentration/décentralisation et ; la gestion non optimale du partenariat national et international.

Objectif général 4 : Améliorer la gouvernance des services sociaux

Une bonne gouvernance recherche en permanence l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la viabilité financière et l'excellence à tous les niveaux de responsabilité. Elle veille également à ce que les politiques, la vision, les stratégies et le cadre

juridique et institutionnel adoptés favorisent l'équité, la pérennité de l'accès aux services de qualité et la protection des droits des groupes vulnérables.

Cet objectif se décline en quatre objectifs spécifiques :

- Améliorer le dispositif de pilotage et de coordination des services sociaux ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Renforcer les systèmes d'information et de communication sur les services sociaux ;
- Améliorer l'offre des services sociaux des acteurs locaux.

OS 4.1. Améliorer le dispositif de pilotage et de coordination des services sociaux

Les services sociaux manquent généralement d'outils pour piloter leur stratégie et s'assurer que les actions sont correctement déclinées dans un souci constant d'efficacité et d'efficience, afin d'atteindre les cibles. Aussi, améliorer le dispositif de pilotage et de coordination des services sociaux passera par

Stratégies

4.1.1. Renforcer le dispositif de pilotage et de coordination des politiques sociales

La recherche de performance est aujourd'hui au cœur des préoccupations. Aussi, perdre de vue les objectifs assignés devient de plus en plus périlleux dans ce paysage en constante évolution. Par ailleurs, nombre de programmes de développement dans les domaines de (santé, d'éducation et d'agriculture,) interviennent sans tenir compte des planifications réalisées au niveau local ou régional. Basées sur des logiques centralisées et souvent normatives, ces interventions ont des difficultés à tenir compte des décideurs locaux et des spécificités des territoires.

Le nouvel enjeu sera donc de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination, à travers :

- L'identification des pistes d'optimisation: lacunes du dispositif de pilotage et de coordination existant;
- Le renforcement des compétences par des formations en la matière ;
- La mise sur pied une plateforme de concertation et de dialogue avec les partenaires au développement du secteur social ;

4.1.2. Suivre la mise en œuvre des politiques sociales par les acteurs locaux

La viabilité des aménagements ou des investissements réalisés dépend en grande partie de la manière dont la mise en œuvre a été décidée, particulièrement dans

des situations où les ressources locales sont faibles. Il s'agira dans cette stratégie de :

- Renforcer des capacités des acteurs locaux ;
- Mettre en place un pool de formateurs ;
- Evaluer la mise en œuvre des politiques (ateliers, descente sur le terrain).

4.1.3. Développer un système d'information sociale

Faire connaître le secteur dans ses grandes orientations, par la visibilité de ses principes d'intervention, son approche et ses différents résultats auprès de toutes les cibles est le principal enjeu ici. Développer un système d'information sociale consistera à :

- La facilitation de l'accès à l'information des décideurs impliqués dans la mise en œuvre des activités relevant du secteur ;
- La conception et la diffusion des supports sur les référentiels techniques et méthodologiques de mise en œuvre de la politique sociale ;
- La réalisation des enquêtes sociales et des études de cartographie des vulnérabilités.

OS 4.2. Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Le management des services sociaux repose sur la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Stratégies

4.2.1. Maîtriser les ressources humaines et promouvoir la bonne utilisation desdites ressources

Un bon rendement du travail à travers la gestion des ressources humaines est indispensable. Cependant, de nombreux facteurs ne permettent pas une utilisation optimale de ces ressources. Pour parer à ce problème il faudrait maîtriser les ressources humaines et promouvoir leur bonne utilisation par :

- L'évaluation quantitative et qualitative de ressources humaines disponibles;
- Le recrutement et renforcement des capacités de cette ressource humaine

4.2.2. Améliorer l'efficience/efficace de la gestion des ressources financières

Le management des organisations et services repose sur la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Le succès, le développement et la réussite de tout dépendent en grande partie de la gestion des ressources financières. Mais de

sérieux problèmes subsistent. Aussi, afin d'améliorer leur efficacité/ efficience, il faudra :

- Valoriser la mise en application des textes en vigueur et des décisions prises (vulgarisation des textes par des ateliers publicités tracts, affiches...);
- Mettre en place un système de suivi, reporting, évaluation et sanctions ;
- Développer un système d'information afin de permettre l'accès à l'information sur la gestion des ressources financières (rapports trimestriels, annuels...);
- Renforcer les capacités des différents acteurs en gestions des ressources financières par des formations, ateliers, voyages d'études ;
- Faire une évaluation/estimation des ressources matérielles et des besoins, nécessaires ou disponibles

OS 4.3. Renforcer les systèmes d'information et de communication sur les services sociaux

Les technologies de transmission des informations et de communication sont en constante évolution. Leur développement a permis des progrès rapides et significatifs en matière d'accès à l'information, particulièrement pour les cadres, décideurs et chercheurs, notamment grâce à l'informatique et aux instruments de communication permettant un accès aisé aux grands réseaux d'information et de communication au niveau national et international. Aussi pour renforcer ce système il s'agit de :

- Multiplier les centres de ressources et de traitement de l'information, au niveau national, régional et local;
- Promouvoir des échanges d'informations au niveau des communautés elles-mêmes;
- Promouvoir des actions des services publics dans les écoles qui peuvent devenir des espaces d'échanges et d'information sur les thèmes.

4.3.1. Poursuivre le développement des mécanismes et outils de communication de proximité

La communication de proximité répond bien aux besoins diverses en ce sens qu'elle est utilisée à l'échelle des villages Elle a pour objet d'accompagner et de renforcer la démarche de communication, à travers un certain nombre d'outils d'information, d'analyse, de dialogue, de formation, de gestion ou de suivi. Il sera question ici de :

- Recruter des agents et les former sur les mécanismes et outils de communication

- Renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile et accompagner la planification et la mise en œuvre de leurs activités.

4.3.2. Promouvoir la production et la diffusion des informations sur les services sociaux

Les services sociaux font appel à des techniques de communication spécifiques. Aussi, *promouvoir la production et la diffusion des informations sur les services sociaux passera par :*

- Un renforcement des infrastructures et de l'équipement ;
- Un développement des ressources humaines ;
- Une amélioration des systèmes et méthodes de collecte et de traitement des données ;
- Une révision des textes institutionnels.

OS 4.4. Améliorer l'offre des services sociaux des acteurs locaux

Stratégies

4.4.1. Poursuivre le transfert des compétences des services sociaux aux CTD et des ressources y afférentes

D'un point de vue général, la décentralisation désigne le transfert des compétences et de ressources de l'administration centrale vers les instances locales ou décentralisées. De ce fait, elle tient compte d'un système d'organisation administrative et de gestion par lequel l'Etat accorde à d'autres entités territoriales légalement consacrées par la constitution, la personnalité juridique, l'autonomie financière et de gestion. Poursuivre le transfert des compétences passera par :

- L'appui à la mise en place d'un mécanisme de transfert des fonds vers les communautés rurales ;
- Le renforcement des capacités à travers des formations des communautés et des communes en planification
- la vulgarisation du cadre légal et réglementaire

4.4.2. Renforcer les capacités des acteurs locaux des services sociaux à la mise en œuvre des politiques sociales

S'inscrire dans un processus de mise en œuvre des politiques sociales appelle à s'interroger sur leur efficacité et à chercher les solutions pour les améliorer. Renforcer les capacités des acteurs locaux s'avère être une nécessité afin que ces derniers soient à même d'apporter les appuis et les conseils nécessaires pour définir leurs objectifs et mener leurs actions.

Ce renforcement des capacités à la mise en œuvre des politiques sociales se fera à travers :

- La mise en place des dispositifs d'appui-conseils aux acteurs locaux
- L'accompagnement à l'élaboration des plans de développement

